

Pole Institute

Institut Interculturel dans la Région des Grands Lacs

La vulnérabilité des aires protégées de la RDC : cas du parc national des Virunga

Par

René NGONGO

Dossier

Mars 2015

POLE INSTITUTE

Pole Institute est un Institut Interculturel dans la Région des Grands Lacs.

Son siège est basé à Goma, à Est de la RDC. Il est né du défi que s'est imposé un groupe de personnes du Nord et du Sud-Kivu (RDC) de croiser leurs regards dans un contexte de crise émaillé de beaucoup d'événements malheureux, caractérisé par des cycles de violences, de pauvreté, de mauvaise gouvernance, et de l'insécurité.

En conséquence, **Pole Institute** se veut un espace de :

- analyse et recherche autour des grands défis locaux et leurs implications nationales, régionales et internationales (pauvreté exacerbée, violences sociales, fractures ethniques, absence de repères, culture de l'impunité, etc.)
- analyse et renforcement des stratégies de survie des populations dans un contexte de guerre et de crise prolongée
- analyse des économies de guerre pour dégager des pistes de renforcement des populations locales et de leurs activités économiques
- recherche-action-lobbying en partenariat avec des organismes locaux, régionaux et internationaux.

Finalité et but :

Faire évoluer des sociétés dignes et non exclusives dans lesquelles agissent des personnes et des peuples libres en vue de contribuer à :

- la construction d'une SOCIETE dans laquelle chacun trouve sa place et redécouvre l'autre par le développement d'une culture de négociation permanente et l'identification des valeurs positives communes ;
- la formation d'un type nouveau de PERSONNE indépendante d'esprit enracinée dans son identité tout en étant ouverte au monde.

Politique :

- Initier, développer, renforcer et vulgariser les idées avant-gardistes en matière de paix, de reconstruction et de cohabitation des populations vivant en zones de crise.
- Initier l'émergence d'une culture de négociation (contre une culture de la mort) basée sur les intérêts des uns et des autres.

Dossier

Editeur responsable : Pole Institute
Directeur de publication : Aloys Tegera
Rédacteur en chef : Onesphore Sematumba

Comité de rédaction : Aloys Tegera
Jean-Pierre Kabirigi
Onesphore Sematumba
René NGONGO

Pole Institute
Avenue Alindi n°289, Quartier Himbi I
Ville de Goma / Nord-Kivu
B.P. 72 Goma (RDC) / B.P. 355 Gisenyi (Rwanda)
Tél.: (00243) 99 86 77 192 / (00243) 99 72 52 216 / (00250)788 51 35 31
Web site: www.pole-institute.org
E-mail : poleinst@free.fr

© Pole Institute, 2015.

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous les pays

Table des Matières

| | |
|---|-----------|
| 1. Introduction | 4 |
| 2. Méthodologie utilisée pour l'étude | 10 |
| 3. Problématiques et perspectives des aires protégées de la RDC | 13 |
| 3.1. Quelle vision pour les aires protégées de la RDC ?..... | 13 |
| 3.2. L'ICCN et ses défis pour la gestion des aires protégées en RDC | 15 |
| 4. Menaces spécifiques sur le Parc National des Virunga..... | 22 |
| 5. Quelques orientations stratégiques pour valoriser le Parc National des Virunga..... | 27 |
| 6. Passation des marchés et implication des communautés riveraines | 35 |
| 7. Risques du pétrole au Virunga..... | 42 |
| 8. Conclusion..... | 56 |
| 9. Notes bibliographiques | 65 |

1. Introduction

La République Démocratique du Congo est considérée comme l'un des pays d'Afrique les plus importants en termes de diversité biologique (Doumenge 1990,)¹. Sa position géographique à cheval sur l'Equateur lui confère une large zonation climatique (climat équatorial, climat tropical humide, climat tropical à saison sèche plus ou moins marquée, etc.) qui, alliée aux conditions variées de relief et de sol, se traduit par une gamme largement diversifiée de biomes, d'écosystèmes et d'habitats.

La conservation de la nature en République Démocratique du Congo se conçoit en termes des aires protégées, des espèces à sauvegarder et des superficies soustraites en principe à l'action de l'homme. Elle se fait soit par le biais des lois nationales, soit par les conventions internationales auxquelles le pays a adhéré. On rencontre 6 principaux types d'aires protégées en République Démocratique du Congo : les parcs nationaux, les domaines de chasse, les réserves de la biosphère, les réserves forestières, les jardins zoologiques et botaniques et les secteurs sauvegardés. Les écosystèmes naturels en dehors des aires protégées font partie du domaine privé de l'Etat.² Les activités de conservation ex-situ sont associées aux jardins botaniques, aux parcs zoologiques, aux musées naturels, aux herbaria, aux facilités d'élevage en captivité et aux fermes semencières. L'objectif de la République Démocratique du Congo est de porter cette superficie à 12-15 % de la superficie nationale, en considérant différents écosystèmes naturels qui traduisent la diversité biologique propre au Congo.

¹ Doumenge C., 1990. La conservation des écosystèmes forestiers du Zaïre. UICN, Gland, Suisse & Cambridge, R.-U.: X + 242 p.

² MECNT, 1997. Rapport intermédiaire sur la mise en œuvre de la convention relative à la biodiversité en RDC .74p.

Cet objectif contraste avec la récente déclaration du Premier Ministre de la RDC, Matata Ponyo sur la volonté du gouvernement congolais de trouver un terrain d'entente avec l'Unesco afin de pouvoir exploiter le pétrole qui pourrait se trouver dans le périmètre du parc national des Virunga³. Cette déclaration diversement commentée a relancé encore une fois le débat sur l'opportunité ou non d'exploiter le pétrole au Virunga, classé au patrimoine mondial de l'humanité. Un argumentaire du gouvernement serait en préparation pour les discussions ultérieures avec l'Unesco. Au nombre des réactions à cette déclaration du Premier Ministre Congolais, figurent celle du Fonds Mondial pour la Nature (WWF) et celle de la Société civile, Forces Vives du Nord-Kivu. Le WWF reste très préoccupé par le risque de modification des limites actuelles du Parc National des Virunga autour du lac Edouard à des fins d'exploitation pétrolière. Une telle modification entraînerait irrémédiablement des conséquences désastreuses pour les écosystèmes et les opportunités économiques offertes par le plus ancien parc national d'Afrique, classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.⁴

Pour la Société civile, Forces vives du Nord-Kivu, le parc offre des perspectives de développement durables considérables qui sont endogènes, plus inclusives et plus stables que ne le serait le pétrole dont les effets néfastes sont bien connus dans les zones de conflits. L'exploitation pétrolière ne dure que 20 ou 25 ans. Elle est de court terme, mais ses impacts mettent définitivement en péril le potentiel de la biodiversité. Un changement de limites actuelles du PNVi serait lourd d'impacts négatifs sur les moyens de subsistance des

³ Point de presse 15 mars 2015 ;

<http://radiokapi.net/environnement/2015/03/15/parc-des-virunga-kinshasa-veut-trouver-terrain-dentente-pour-lexploitation-petroliere/>

⁴ Communiqué de presse WWF, 18 mars 2015, Le WWF appelle au respect des limites actuelles du parc national des Virunga ; <http://latempete.info/le-wwf-appelle-au-respect-des-limites-actuelles-du-parc-national-des-virunga>

communautés riveraines du parc, de ses écosystèmes et les opportunités économiques qu'il offre.⁵

Depuis que l'on soupçonne la présence de pétrole sous la plus vieille réserve naturelle d'Afrique, l'Unesco a fait savoir à plusieurs reprises que l'exploration et l'exploitation pétrolières étaient incompatibles avec le règlement du Comité du patrimoine mondial. Une dizaine d'associations de la société civile œuvrant dans le secteur de l'environnement au Nord-Kivu réclame depuis septembre 2014, l'annulation de l'ordonnance présidentielle de juin 2010 relative à l'approbation du contrat de partage de production pétrolière entre la RDC et la Société Soco internationale dans le parc national des Virunga. Pour ces associations, cette ordonnance demeure une menace pour la préservation du parc malgré l'engagement pris par Soco de cesser toute activité pétrolière dans ce parc dans un accord signé avec le WWF.⁶

Le parc des Virunga visé par cette activité extractive en violation des lois nationales, se caractérise par une mosaïque d'habitats extraordinaires qui s'étendent sur 800.000 ha. Les richesses y sont protégées malgré d'énormes défis socio-économiques et sécuritaires dans sa périphérie. Il renferme plusieurs couloirs écologiques terrestres hautement importants. Le lac Edouard constitue un couloir aquatique connecté par la Semliki au Lac Albert et au Nil. Ces atouts font de la région non seulement une grande industrie touristique pouvant attirer des millions de touristes à travers le monde mais aussi un laboratoire naturel unique pour les universités du monde entier.

⁵ Communiqué de presse de la société civile du Nord-Kivu ; Goma, 02 avril 2015.

⁶ Accord signé entre SOCO et WWF ,12 juin 2014, <http://netinfo.tv/A-la-une/RDC-Soco-va-mettre-fin-exploitation-petroliere-dans-parc-Virunga-00992.html>

La zone couvrant ce bloc pétrolier se situe sur trois Territoires de la Province du Nord-Kivu (Beni, Lubero, Rutshuru). Le lac Edouard, qui fait partie intégrante du Parc National des Virunga, assure la subsistance de plus de 50 000 personnes qui vivent sur ses rives, et la pêche génère à elle seule près de 30 millions de dollars par an.⁷ A travers le monde les conséquences de l'exploitation ont été surtout très fâcheuses sur la santé humaine et les ressources naturelles. Le rapport du sénat de la RDC révèle des dommages graves sur l'environnement et la santé des communautés riveraines à Moanda. Au sujet du projet du pétrole au Virunga, plusieurs rapports prédisent des menaces irréversibles sur l'agriculture, l'élevage et la pêche sur le lac Edouard qui constituent la base de l'économie productive et les principaux moyens d'existence des populations majoritairement pauvres et vulnérables à cause de l'insécurité et de conflits permanents depuis deux décennies dans la région.

Dans un contexte de forte croissance démographique nationale et de demande internationale soutenue pour les matières premières, les ressources naturelles de la RDC sont aujourd'hui de plus en plus soumises à une exploitation non durable. En effet, l'attribution d'un bloc pétrolier à une multinationale, au sein d'un site du patrimoine mondial de l'Unesco, en violation des lois congolaises et des engagements souscrits au niveau international, menace à long terme le parc national des Virunga mais aussi l'ensemble des aires protégées de la RDC convoitées à cause des ressources naturelles importantes dont elles regorgent. C'est un cas qui illustre la vulnérabilité et les différentes menaces qui s'articulent sur les aires protégées et leurs valeurs. Ces menaces trouvent leurs origines à des niveaux variables mais souvent en réponse à une demande de marché local, national et international.

⁷ Global Witness, Septembre 2014, How secret payments and a climate of violence helped Soco International open Africa's oldest national park to oil; drillers in the mist; 32 pages.

Outre leur importance biologique, les aires protégées de la RDC restent primordiales pour les populations riveraines, dans la mesure où celles-ci en tirent de nombreuses ressources pour leur subsistance (plantes médicinales, pêche de subsistance, bois, miel, etc.). Les aires protégées renferment par ailleurs de nombreux sites d'importance culturelle ou spirituelle de forte valeur pour les populations riveraines. Mais ces aires protégées demeurent vulnérables et sont dramatiquement convoitées et, cela se manifeste sur le terrain, par une multitude de pressions, dont les plus fréquentes sont le braconnage, la conversion de l'utilisation des terres (exploitation agricole, utilisation illégale de pâturage, exploitation minière et forestière artisanales, implantation de populations dans les limites des aires protégées, etc.), l'exploitation illégale des ressources végétales (pour le bois d'œuvre et le bois de chauffe) et la pollution (provenant des exploitations minières environnantes). Le braconnage, présent dans la plupart d'aires protégées, s'est accru au cours des vingt dernières années dans la plupart des cas. Cette recrudescence est notamment liée à l'évolution du climat d'insécurité qui dénature le pouvoir de l'Etat et favorise la corruption des autorités et entrave sévèrement les activités de surveillance et de contrôle des aires protégées. Les prélèvements de ces ressources au sein des aires protégées se font aussi bien par les riverains que par les bandes armées. La grande majorité des sites ne possède pas des documents de gestion et, en dehors des ceux soutenus par des partenaires extérieurs, les financements restent très faibles et les moyens humains sont insuffisants.

Le cas Virunga illustre clairement que les impératifs de conservation ne sont pas pris en compte dans les autres politiques sectorielles (notamment politiques forestières, minières et hydrocarbures). Des exploitants forestiers et/ou miniers s'installent souvent dans certaines aires protégées et en exploitent les ressources sans tenir

compte des incidences futures de leurs activités sur la biodiversité, l'environnement et les communautés riveraines. Les attentes sont fortes du côté gouvernemental pour développer le pétrole au sein du Virunga afin de donner un nouveau souffle à l'est de la RDC, entravé par plus de 20 ans de guerre et d'insécurité. Les partisans de la cause estiment que le gouvernement de la RDC pourrait se servir des recettes pétrolières pour éliminer certaines causes de conflit, comme la pauvreté et l'inégalité. Or, selon les expériences conduites en RDC et dans d'autres pays en Afrique et en Amérique latine, il est peu probable que cela se produise dans la province du Nord-Kivu.

2. Méthodologie utilisée pour l'étude

La réalisation de cette étude a été possible grâce à une méthode d'investigation basée sur l'analyse documentaire et sur les entretiens individuels et en focus groups avec les différents acteurs impliqués directement et indirectement dans la gestion des aires protégées de la RDC. Plusieurs rapports de l'ICCN et de ses différents partenaires nous ont permis de ressortir l'état des lieux des aires protégées ainsi que les défis et perspectives de la conservation de la nature en RDC. Les nombreuses publications sur la problématique de l'exploration/exploitation du pétrole au parc national des Virunga, et sur les impacts socio-économiques du pétrole au Bas-Congo, dans le delta du Niger et en Amérique latine ont complété les informations recueillies auprès des parties prenantes sur les enjeux du pétrole au Virunga.

Nos entretiens sous forme d'interviews structurées ont été menés respectivement à Kinshasa, Bukavu, Goma, Rumangabo, Rutshuru, Kiwanja, Vitshumbi et à Rwindi. Pour une meilleure compréhension de la vulnérabilité des aires protégées du pays, nous avons ciblé les parties prenantes ci-après :

1. L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature : au niveau de la direction générale (à Kinshasa) et au niveau des sites du parc national de Kahuzi-Biega (à Bukavu) et du parc National des Virunga (à Goma, Rumangabo, Vitshumbi et Rwindi) ;
2. Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) à travers la Direction du Développement Durable (DDD)
3. Les partenaires de l'ICCN : UNESCO, GFA (PBF-KFW), WWF, WCS, GVTC, FFI, PICG, PACEPCO GO;

4. Les experts indépendants sur la conservation de la nature et la préservation de la biodiversité ;
5. Les organisations de la Société civile environnementale : Réseau CREF, RRN, OCEAN, CREDDHO, AJACAR, VONA ;
6. Les associations et syndicats paysans : associations des pêcheurs de Vitshumbi, Syndicat d'Alliance Paysanne (SAP) ;
7. Les Chefs Coutumiers et Chefs des groupements ;
8. Le Chef de cité de Kiwanja;
9. Le Chef de groupement de Bukoma ;
10. Le secrétaire administratif de la chefferie de Bwisha ;
11. Le Chef de poste d'encadrement administratif de Vitshumbi ;
12. Le Chef de la station de pêche de Vitshumbi/ Ministère de l'agriculture, pêche et élevage ;
13. Les présidents de la société civile de Vitshumbi et de Rutshuru ;
14. Les représentants des réserves communautaires du Nord-Kivu.

Les entretiens étaient focalisés autour des principales questions suivantes :

1. Quel est l'état des lieux des aires protégées de la RDC ?
2. Quelles sont les parties prenantes impliquées directement ou indirectement dans la gestion des aires protégées ?
3. Quelles sont les principales menaces (sources et facteurs aggravants) ?
4. Comment l'ICCN peut-il réduire ces menaces identifiées ?
5. Quelle est votre analyse sur le projet du pétrole au Virunga ?
6. Quelles recommandations formulées à l'endroit des autorités du pays pour une meilleure gestion des aires protégées de la RDC ?

En plus des entretiens individuels, nous avons organisé des focus groups avec les organisations ci-dessous :

1. L'association des pêcheurs de Vitshumbi à Vitshumbi ;
2. Le syndicat de l'alliance paysanne à Kiwanja ;
3. Les membres du réseau CREF réunis en assemblée générale à Goma ;
4. Les chefs des groupements autour du PNVi réunis dans un atelier sur les valeurs du parc à Goma.

De façon générale, l'ensemble des parties prenantes a confirmé la vulnérabilité des aires protégées en RDC et a exprimé des inquiétudes vis-à-vis des menaces diverses notamment celle liée au projet du pétrole au Virunga. Plusieurs recommandations et stratégies ont été formulées pour atténuer cette vulnérabilité des aires protégées et pour la valorisation de leurs ressources et de leurs valeurs écosystémiques.

3. Problématiques et perspectives des aires protégées de la RDC

3.1. Quelle vision pour les aires protégées de la RDC ?

Selon plusieurs experts interviewés dans le cadre de cette étude, l'état de vulnérabilité des aires protégées congolaises est symptomatique de tous les autres défis de gouvernance, du respect du bien public et de l'effectivité de l'Etat au niveau des entités territoriales décentralisées, auxquels se trouve confrontée la RDC. L'Etat congolais doit se forger une véritable politique nationale en matière de conservation de la nature. En l'absence d'une politique nationale de conservation, nous assistons à une série d'annonces du genre : passer de 11% à 15-17% du territoire national en aires protégées. Ces annonces sont des stratégies de formulation des politiques mais assez superficielles et souvent prononcées en internationales à l'occasion des grands forums mais qui en réalité ne sont pas fondées ni encrées dans une politique formulée au préalable, avec des mesures d'application sérieuses. Pour formuler cette politique nationale sur les aires protégées, les décideurs politiques doivent disposer des informations fiables et à jour. Cela nécessite la relance de la recherche scientifique dans les aires protégées mais également un cadre légal habilitant pour la mise en œuvre de cette politique.

La grande partie des aires protégées de la RDC a été créée à l'époque coloniale pour la protection de la faune essentiellement des grands et moyens mammifères. Au fur des années, plusieurs aires protégées ont vu leurs grandes faunes disparaître et /ou réduites sensiblement. Actuellement, compte tenu des enjeux en cours sur la nécessité de conserver les ressources naturelles et les besoins économiques de conduire la RDC vers l'émergence à moyen terme, les aires protégées sont à un carrefour déterminant pour l'avenir de la conservation en

RDC. Plusieurs grands sujets attirent l'attention des experts et autres parties prenantes à la gestion des ressources naturelles de la RDC, entre autres :

- Quel est l'état des lieux de l'ensemble des aires protégées ? quelles sont les causes de leur vulnérabilité constatée et quelles sont les solutions appropriées pour atténuer cette vulnérabilité ?
- Pour un Congo contemporain, comment sauvegarder ce patrimoine naturel et culturel et économique ? et quel héritage léguer aux générations futures avec une régression alarmante des populations d'espèces emblématiques comme les éléphants, les lions, les rhinocéros blancs (disparus ?) et autres qui font partie du patrimoine national?
- Que faire de ces espaces non classés aujourd'hui et qui ont une valeur environnementale pour la RDC, pour les citoyens de ce pays et pour la communauté internationale ? ou encore comment assurer que les services d'approvisionnement en eau, en air et en nourriture puissent être maintenus en grande partie grâce à la gestion efficace d'un réseau d'aires protégées ?
- Comment assurer une meilleure prise en compte de la dimension des forêts, eaux douces et ressources associées dans le cadre de la création et planification des aires protégées ?

Le défi pour la RDC serait de repenser les valeurs pour lesquelles les aires protégées sont classées et d'élargir le spectre de ces valeurs qui aujourd'hui ne le sont pas et de revoir les objectifs et les catégories de gestion ainsi que la gouvernance interne de ces sites. Focaliser uniquement l'attention sur la grande faune devient contre productif. Une analyse des bénéfices et valeurs générés par les ressources naturelles, en ce qui concerne les services écosystémiques devrait mieux éclairer davantage les communautés riveraines et les décideurs sur les meilleures stratégies de leur conservation, dans un contexte mondial qui prend de plus en plus

conscience des effets pervers des changements climatiques et de l'urgence de trouver des solutions afin d'éviter l'emballement du climat.

Pour les militants du mouvement social contre les changements climatiques, le climat ne doit pas changer mais c'est plutôt le système économique et politique actuel qui doit changer. D'où l'intérêt de travailler avec les parties prenantes dans le cadre de la décentralisation et de travailler sur l'approche concertée de gestion durable d'un certain nombre de ressources-clés pour la population mais aussi importantes pour le maintien de la dynamique écologique dans ces zones à haute valeur de conservation et pour la fourniture des services aux populations environnantes.

3.2. L'ICCN et ses défis pour la gestion des aires protégées en RDC

Le cadre légal et réglementaire en matière de l'environnement et de la conservation de la RDC comprend les principaux textes suivants : la Constitution de la RDC (art 53, 54 et 59), le code forestier (2002), le code minier (2002), la loi-cadre portant Principes Fondamentaux relatifs à la Protection de l'Environnement (2011), la loi relative à la conservation de la nature (2014), la loi portant réglementation de la chasse (1982). Au niveau international, la RDC a ratifié de nombreuses conventions internationales environnementales, parmi lesquelles : la Convention (d'Alger, 1968) africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, la Convention (de Ramsar, 1971) relative aux zones humides d'importance internationale, et la Convention (du 23 novembre 1972) concernant la protection du Patrimoine mondial, culturel et naturel (UNESCO). La Déclaration de Kinshasa sur les Sites du Patrimoine mondial de la RDC (du 14 Janvier 2011) est également un engagement important. Les spécialistes de la conservation ont montré que pour conserver la biodiversité la

planète a besoin de 17 % des terres émergées et de l'eau douce par un réseau d'aires protégées et autres moyens de conservation efficaces. C'est ce qui justifie l'objectif 11 d'AICHI dans le cadre de la CDB pour 2012 -2020.⁸

Pour mieux gérer les aires protégées et apparentées, l'Etat congolais a créé l'Institut Congolais pour la Conservation de la nature (ICCN), une entreprise publique à caractère scientifique et technique, régi par la loi n° 75/023 du 22 juillet 1975. Il a pour objectifs: d'assurer la protection de la faune et de la flore dans les aires protégées et apparentées ainsi que les jardins botaniques et zoologiques (conservation in et ex-situ) ; d'y favoriser la recherche et le tourisme; de gérer les stations de capture et de gérer les domaines et réserves de chasse.⁹ Le réseau d'aires protégées avec des sites où il y a un fort endémisme, couvre 11% du territoire national congolais. Il renferme des sites jouissant de la reconnaissance internationale car cinq d'entre eux sont classés sites du patrimoine mondial et se retrouvent sur la liste du patrimoine mondial en péril.

Chaque aire protégée a ses propres spécificité, il resterait encore des zones de grand intérêt faunique et floristique qui seraient en dehors du réseau d'aires protégées. Ces dernières, sont de vastes territoires où vivent des hommes et des femmes souvent à leur sein ou en périphérie et où il y a des ressources naturelles convoitées et qui peuvent présenter plus au moins des bénéfices directs ou indirects pour la population. Ce sont des espaces sur lesquels se concentrent beaucoup d'intérêts et de convoitise, certains légaux et d'autres illégaux. Pour les gérer, l'ICCN doit disposer d'un personnel formé qui doit comprendre le contexte d'intervention et avoir suffisamment de

⁸ Conférence mondiale sur la biodiversité de Nagoya (COP 10), Octobre 2010. Plan stratégique de dix ans, dit « *Objectif d'Aichi* » de la CDB
http://fr.wikipedia.org/wiki/Conf%C3%A9rence_mondiale_sur_la_biodiversit%C3%A9_de_Nagoya

⁹ UICN, 2010. Parcs et réserves de la République Démocratique du Congo : évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées AFD. 149 pages

capacités pour formuler, piloter et planifier les interventions qui vont lui permettre d'atteindre ses objectifs.

Cette institution, pourtant étatique n'est pas bien connue par certains services étatiques et certains responsables et même par les communautés riveraines des aires protégées qui la considèrent par moment comme une organisation non gouvernementale au service des intérêts étrangers. Sa tutelle actuelle n'est pas bien clarifiée entre deux ministères, celui de l'environnement et développement durable ainsi que celui du tourisme. Beaucoup d'analystes estiment que face aux enjeux de sécurité et de l'étendue des sites protégés, il serait plus approprié comme à l'époque de la deuxième République, que l'ICCN soit directement rattaché à la Présidence de la République.

Il ressort clairement de cette étude que la poursuite des objectifs assignés aux aires protégées de la RDC se heurte aux pressions des populations environnantes cherchant à satisfaire leurs besoins économiques. Cette action anthropique menace d'extinction la diversité biologique de plusieurs de ces aires, notamment par l'agriculture, l'élevage, le braconnage, la carbonisation, les feux de brousse incontrôlés et même des constructions anarchiques surtout pour les aires protégées proches des centres urbains où on assiste à une course à l'accaparement des terres y compris dans les périmètres protégés et cela au travers des mécanismes opaques, illégaux bénéficiant d'une complicité de certaines autorités. En effet, la conjoncture socio-économique actuelle du pays pousse ces populations à s'en prendre à la faune, à la flore et aux terres de ces aires protégées pour survivre, sous le regard impuissant de l'Etat et de ses organes de surveillance.

A la base même du conflit entre aires protégées et populations riveraines se situe l'épineuse question foncière. En effet, malgré les diverses promesses de rétrocession et de compensation, la création des aires protégées et apparentées depuis l'époque coloniale a exproprié les populations locales attachées à leurs terres ancestrales. En effet, malgré quelques dédommagements en contrepartie, les communautés locales ont été confinées dans des espaces qui n'étaient pas les leurs et loin de leurs forêts traditionnelles. A l'accession du pays à l'indépendance, ces dernières ont eu tendance à rentrer pour occuper leurs terres traditionnelles. C'est le cas notamment de la réserve de biosphère de Luki au Bas-Congo, avec des villages se trouvant à l'intérieur qui mettent à mal la gestion rationnelle de la réserve.¹⁰

La conjonction d'une très forte densité de la population, d'un fort taux de croissance démographique, d'un manque de terres et d'un niveau élevé de pauvreté entraîne une très forte pression sur les ressources naturelles dans plusieurs aires protégées de la RDC. Les besoins de la conservation défendus par l'ICCN sont loin d'être appropriés par les populations riveraines qui, face à leur propre survie, n'ont d'autre choix que de se rabattre sur les ressources naturelles des aires protégées par des exploitations ci-dessus énumérés en totale contravention avec les lois qui les protègent. « *Si une plante s'adapte pour vivre dans des conditions drastiques du climat, l'homme aussi s'adapte à son écosystème pour survivre* » nous a déclaré Benjamin Toirambe, Directeur à la direction du développement durable au Ministère de l'environnement et du développement durable pour expliquer la situation déplorable dans les aires protégées. Dans certains cas, ce sont les Députés qui se présentent en syndicats des envahisseurs des sites protégés et

¹⁰ Tsominka Ilunga. R, 2010. Aperçu de la déforestation de la réserve de biosphère de Luki et projet de remédiation, Université de Kinshasa -, 43 pages

neutralisent les efforts de la direction générale de l'ICCN en faveur de la conservation.

Des pressions d'exploitation forestière, minière et pétrolière sont fortes sur les zones riches en biodiversité et classées comme prioritaires pour la conservation. Le cas du bloc V attribué à la compagnie Soco en plein parc national des Virunga est révélateur du peu d'attention accordé à la conservation par les autorités congolaises. Les menaces et pressions sur les ressources naturelles dans les aires protégées sont un danger non seulement pour l'homme congolais mais aussi pour l'humanité entière et pour la pérennité de la vie sur terre.

C'est à ce niveau que se posent les questions essentielles suivantes:

1. De quels droits peuvent se prévaloir les populations riveraines sur les ressources naturelles des aires protégées ?
2. Quelles peuvent être les causes de l'inefficacité des lois et du système de surveillance de ces aires protégées ?
3. Quelles solutions y apporter et quelles responsabilités doivent assumer les divers partenaires en vue d'une conservation durable en RDC ?

Les réponses à ces questions devraient aider l'ICCN à reconsidérer ses stratégies de conservation de la biodiversité au sein des aires protégées. Sans privilégier un aspect au détriment d'un autre, la conservation des ressources naturelles et les besoins économiques des populations riveraines devraient concourir à un objectif unique, le développement durable. Pour beaucoup de personnalités consultées durant cette étude, l'inefficacité des efforts de protection de ces aires protégées en RDC serait liée aux diverses responsabilités de chacun des acteurs de la conservation à savoir : l'Etat, les communautés riveraines, les organisations non gouvernementales, et autres partenaires intervenants dans le secteur.

Gérer plusieurs millions d'ha d'aires protégées en RDC sans moyens est complètement illusoire. L'allocation budgétaire du gouvernement pour la gestion des aires protégées reste faible et ne couvre que les salaires des agents de l'ICCN. Certains sites, particulièrement ceux inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, bénéficient d'un financement conséquent des bailleurs bi- et multilatéraux ou privés autour de 32 millions de dollars par an, soit plus de 90 % du budget alloué à l'ICCN. Ces investissements restent minimes pour la gestion de plus de 11% du territoire national et sont insuffisants pour administrer efficacement l'ensemble du réseau. Ces fonds extérieurs parfois délimitent leurs priorités qui ne sont pas forcément celles de l'ICCN et en définitive laissent peu d'impacts en termes de changements attendus. Le paiement, par le Gouvernement, des fonds de contrepartie par rapport aux différents financements consentis par les bailleurs des fonds devrait encourager les investissements extérieurs dans ce secteur et placer la RDC en ordre utile dans les négociations sur les affectations du fonds verts pour la préservation des forêts.

Les aires protégées de la RDC ne sont pas encore en capacité et en position de générer des revenus tangibles et plusieurs attraits touristiques ne sont pas transformés en produits touristiques. L'ICCN a perdu les moyens de contrôle sur plusieurs de ses sites suite à la présence des groupes armés et de certains éléments des FARDC qui déstabilisent également les aires protégées en pratiquant le braconnage, la carbonisation et l'exploitation illégale du bois et des minerais. Les interviews réalisées dans le cadre de la présente étude font ressortir d'autres défis majeurs pour l'ICCN, notamment :

- La faible implication des autorités politiques, administratives, coutumières, policières en termes d'application des lois relatives à la conservation de la nature ;
- L'impunité et la corruption au niveau de la justice ;

- Le manque de collaboration entre différents éléments de la machine étatique : cas des fermes octroyées dans les limites de certaines aires protégées ;
- L'absence d'un plan de gestion et d'aménagement du territoire national ;
- Le chevauchement des titres miniers, forestiers et pétroliers avec les aires protégées ;
- L'insuffisance des moyens humains, financiers et matériels ;
- L'insuffisance de motivation du personnel dans les aires protégées (salaires, opportunité de formation etc....) ;
- L'absence de recrutement d'un personnel qualifié ;
- L'absence de base de données et de plan de gestion pour la plupart des sites ;
- L'absence de plan directeur de recherche et l'insuffisance de recherches scientifiques dans les aires protégées ;
- L'enclavement et difficultés d'accès dans la majorité des aires protégées ;
- La vétusté et l'inexistence des infrastructures touristiques ;
- La faible matérialisation des limites des plusieurs aires protégées ;
- L'insuffisance de collaboration des ONG et partenaires dans certains sites ;
- La faible implication et le peu de suivi de l'ICCN de certains protocoles de partenariat ;
- La faible implication des communautés riveraines dans la planification et la gestion des appuis en leur faveur ;
- L'insuffisance d'éducation environnementale autour des aires protégées ;

- La mauvaise application des techniques agricoles et l'appauvrissement des sols autour des aires protégées.

De l'avis de plusieurs analystes, le déclin des aires protégées est prévisible dans un proche avenir si ces défis et différentes menaces persistent.

4. Menaces spécifiques sur le Parc National de Virunga

Le PNVi présente une richesse floristique remarquable due à sa grande diversité de biotopes et habitats naturels ainsi qu'à sa position phytogéographique. Cette diversité d'habitats couvre une altitude allant de 600m à plus de 5000m au Mont Ruwenzori. C'est l'un des parcs les plus importants en Afrique de part sa diversité en espèces fauniques et floristiques. Cette riche biodiversité s'accompagne d'un grand taux d'endémisme qui le classe parmi l'un des parcs les plus importants de l'Afrique. Il compte 218 espèces de mammifères dont 21 endémiques du Rift, 706 espèce d'oiseaux dont 23 endémiques, 109 reptiles dont 11 endémiques, 78 espèces d'amphibiens dont 21 endémiques, 21 espèces de papillons endémiques, 2077 plantes dont 230 espèces endémiques.¹¹

Le parc national de Virunga a été la destination principale pour des touristes depuis qu'il a été créé en 1925 par un décret royal, et inscrit sur la liste des sites du patrimoine mondial de part sa richesse exceptionnelle en biodiversité. Classé sur la liste des réserves naturelles intégrales, il y est interdit toute activité humaine excepté le tourisme et le déplacement indispensable au développement

¹¹ Languy, M. et de Merode, E. 2009. *Virunga. Survie du premier parc d'Afrique*, Lannoo Publishing. Tielt, Belgique.

économique de la population (cas des routes Goma-Butembo, route Kibirizi, route Sake, route Kasindi...).

Toutes les branches armées et milices engagées dans les violences qui rongent la région se sont d'abord localisées dans le PNVi. Celui-ci constitue leur garde-manger autant qu'il leur sert de cachette. La guerre à l'est du pays et le braconnage ont considérablement diminué les effectifs fauniques mais la plupart des espèces sont toujours présentes et pourraient recouvrer leurs nombres par une protection efficace. Le rapport annuel du PNVi¹² fait ressortir tous les efforts de l'ICCN pour reprendre le contrôle du parc. Les récents inventaires par survol aérien effectués en octobre 2014¹³ ont relevé des effectifs alarmants tels que 35 éléphants, 586 buffles sur l'ensemble du parc. Ces mêmes effectifs étaient estimés en 1990 à 751 pour les éléphants, et à 13462 pour les buffles. Le braconnage massif des groupes armés a provoqué une diminution drastique de la population d'hippopotames (de 23000 en 1989 à 900 en 2005 et à 569 en 2014), appauvrissant ainsi la source d'engrais naturel qui supporte toute la chaîne trophique du Lac Edouard et sa production halieutique.

Le PNVi constitue actuellement un îlot de nature vierge, entouré presque partout d'une population humaine, en pleine explosion démographique avec une densité supérieure à 400 habitants au km²¹⁴, notamment à Kiwanja, Rutshuru, Ishasha, Nyamilima et dans les expansions des villages des pêcheurs installés à l'intérieur du parc. Les effectifs des populations ne font qu'accroître la pression sur les ressources naturelles. Certains politiciens en période de campagne

¹² PNVi, 2015. Rapport annuel narratif, 75 pages.

¹³ Wanyama et al, 2014 Aerial surveys of the Greater Virunga Landscape .Technical Report. 25 pages.

¹⁴ . Mugangu M., *Crise foncière à l'Est de la RDC*. Consulté in L'Harmattan *L'AFRIQUE DES GRANDS LACS*, Annuaire 2007-2008, pp385-414.disponible sur www.google.com

électorale, exploitent le thème du conflit entre le parc et les communautés locales et encouragent l'occupation illégale du PNVi. La présence des gardes-parc rassure et attire les populations riveraines qui envahissent par centaines de milliers, le parc des Virunga fuyant les affrontements et l'insécurité occasionnés par les groupes armés installés dans et autour du parc. Ces envahisseurs pratiquent le déboisement, l'agriculture ou la pêche comme moyen de survie.

Autour du PNVi, les grands propriétaires terriens mettent peu en valeur la terre et ne développent pas de filières porteuses susceptibles de créer des emplois, ni de participer au développement économique de la région. Les terres sont achetées davantage pour marquer le territoire et la stratégie de louer la terre à des paysans sans terre ou ayant des surfaces trop petites est plus rentable que de la valoriser. Le PNVi enregistre également plusieurs cas de conflits fonciers dont les plus en vue sont :

- L'envahissement des terres du Parc dans les zones de Mayangose au PNVi Nord ;
- l'occupation de Kiorirwe et Bwiza/PNVi- Sud par les populations déplacées venues du Rwanda ;
- l'occupation de « Kongo » au PNVi-Est et dans le Domaine de Chasse de la Rutshuru(DCR) : axe Mugomba, Katwiguru, Kongo, Ishasha, avec l'appui des groupes armés, des politiciens, et du Syndicat de l'alliance paysanne (SAP) ;
- la mise en culture des terres du Parc à Tshiabirimu, Kibirizi, et la côte Ouest du lac Edouard
- la multiplicité des pêcheries légales dans les différentes baies et sur la côte Ouest du Lac Edouard ;
- L'installation illégale des populations dans le PNVi à Lubiliha lors de la rébellion du RDC/KML ...

Ces différents conflits fonciers tirent leurs origines de :

- L'évacuation des populations lors de la création et l'aliénation des terres en faveur de la conservation ;
- La prévalence de la répression comme moyen pour assurer la surveillance et la protection des ressources ;
- La non vulgarisation des lois sur la conservation de la nature (la loi sur la conservation de la nature, la loi délimitant le PNVi et le DCR) et violation de la loi sur la pêche (cas du lac Edouard: frayères, pêche illicite,)
- Le manque des coordonnées géographiques des points de repères cités dans l'énoncé des limites pour une localisation conforme et l'ignorance des limites par les communautés locales (*Le plus ancien Parc d'Afrique (1925) Nombreuses modifications des limites : 1927, 1929, 1934, 1935, 1937, 1939 et 1950 !*);
- L'occupation illégale des terres du parc sur base de l'intoxication politicienne (pêcheries illégales, cultures dans le parc,) et violation intentionnelle des limites du parc et refus de reconnaître les limites du parc (par la recherche des terres arables, des pâturages et des ressources naturelles) ;
- La déprédation des cultures par les animaux du parc ...

Pour bon nombre d'analystes qui connaissent la région, ces conflits sont favorisés et amplifiés par les facteurs suivants :

- Les conflits armés à répétition à l'Est de la RDC ;
- La perte de l'autorité de l'Etat, l'impunité et la faiblesse de la justice congolaise,
- La campagne d'intoxication politicienne et la mauvaise compréhension de la démocratie par les populations locales ;
- Le contexte de pauvreté et de faible revenu des populations locales ;
- La non-application du plan de conservation communautaire autour du PNVi. ;

- L'absence d'un plan d'utilisation des terres et le manque de la réforme de la politique agricole autour des aires protégées ;
- La faible collaboration entre l'ICCN et les institutions locales et politico-administratives ;
- L'existence des postes de patrouilles inactifs au sein du PNVi.

La vulnérabilité du parc national des Virunga provient des menaces directes et indirectes. Parmi les menaces directes nous avons répertorié : la carbonisation, la pratique de l'agriculture (itinérante sur brûlis), l'exploitation de bois d'œuvre, les feux de brousse, la pêche illicite dans le lac Edouard et le braconnage. Par contre les menaces indirectes sont liées à : la croissance démographique, la pauvreté, la politique de gestion des terres au niveau local, les milices, les conflits armés, les mouvements des populations et les intoxications de ces dernières,

5. Quelques orientations stratégiques pour valoriser le parc national des Virunga

Compte-tenu de la fragilité de cette zone exceptionnelle et très riche en biodiversité et dans le souci de prévenir les autres menaces potentielles telle que l'exploration du pétrole, il est primordial de mettre l'accent sur l'interaction entre le parc et les populations riveraines étant donné que le développement durable place l'homme au centre des préoccupations. La plus grande richesse pour la RDC reste sa population. Cette population en continuelle croissance constitue une menace pour le parc, mais constitue également un potentiel énorme à reconvertir en acquis économique pour la région.

Cette conversion nécessite une analyse de la valeur du parc et de son apport au développement socio-économique du pays dans une perspective de l'émergence d'une économie verte. De cette analyse par les autorités en charge de la gestion du parc est née l'idée de l'Alliance Virunga afin d'examiner s'il était possible avec la population et les institutions qui la représentent de créer des alliances très fortes pour changer la vision du parc dans la région. Le concept « Alliance Virunga » est essentiellement, un regard rigoureux sur les ressources du parc : la faune, le développement du tourisme, les eaux du parc, cette richesse sous-évaluée et à travers celle-ci la création d'une source d'énergie capable de relancer l'industrie dans le Kivu. Ensuite l'agriculture qui est l'interface entre les ressources naturelles et la population à plus de 90 % agricole. Bien que le potentiel agricole de l'est soit considérable, le revenu des ménages ruraux reste faible à cause du manque d'accès à l'énergie abordable et fiable pour les activités de transformation des produits agricoles.

Le potentiel agricole de la région est énorme. L'agriculture est le secteur le plus important et peut être développée grâce à

l'électricité qui permettrait l'émergence d'une industrie locale de transformation et de casser ainsi le cycle d'exportation des produits bruts non transformés qui défavorise les populations du Congo. Avec la transformation locale, une valeur est ajoutée au bénéfice des populations. Le premier barrage à Mutwanga de 0.4 MGW en 2010 a attiré déjà des investisseurs telle l'usine de savon et la création de plus de 250 emplois pour une production de 40 tonnes de savon par jour, ce qui permet à 5 millions de Congolais dans le Kivu d'acheter le savon à un prix réduit. La présence de cette usine permettra à des dizaines de milliers des fermiers dans la zone qui produisent de l'huile de palme de le vendre à un meilleur prix.

Le potentiel du parc peut générer à travers l'hydroélectricité environ 120 MGW. Or avec un MGW d'électricité, il est possible de créer entre 800 et mille emplois de haute qualité dans le NK. Avec les 100 mille emplois qui peuvent être créés au niveau du PN Virunga, l'avenir du MNVI serait moins compromis¹⁵.

Le programme de développement agro-industriel des Virunga est lié à son programme énergétique. L'accès à l'électricité s'est révélé être un facteur important de la réduction de la pauvreté et de la promotion de la production, de la santé et de l'éducation¹⁶. Les centrales hydroélectriques dégagent non seulement des recettes fiscales, mais réduisent surtout la pression exercée sur les forêts pour extraire du charbon et offrent des opportunités d'emploi et des investissements commerciaux, qui n'auraient pas été possibles autrement. En effet, l'électricité offre la possibilité aux petits entrepreneurs de développer des industries qui autrefois étaient impossibles en raison du manque de l'électricité.

Le troisième pilier de l'Alliance Virunga repose sur la pêche durable. Les autorités du parc estiment que le lac Edouard produit environ 10

¹⁵ PNVi, 2014. Dépliant de présentation de l'Alliance Virunga et ses quatre piliers.

millions de tonnes de poissons chaque année, ce qui fait de la protection de ses eaux et de son stock de poissons une de leurs priorités. Quarante mille personnes réparties sur les berges du lac Edouard dans plusieurs communautés de pêcheurs dépendent des stocks des poissons pour leur nourriture et leurs emplois.¹⁶ Les autorités du parc investissent des ressources nécessaires pour tisser les relations solides et fonctionnelles avec les communautés et les associations locales des pêcheurs. Les niveaux de prélèvement actuels dépassent les capacités de repeuplement naturel des poissons. Une révision des pratiques en matière de réglementation et de maintien de lois s'impose pour revenir à une gestion durable de la pêche. Les études estiment que l'amélioration de la gestion piscicole pourra entraîner une augmentation de 60% dans le prélèvement du stock des poissons.

Au cours de cette phase, les meilleures techniques de pêche, de traitement et de commercialisation des poissons seront étudiées.¹⁷ Les investissements en hydro-électricité vont aussi profiter à l'industrie de pêche en augmentant les capacités de réfrigération tout au long de la chaîne de production (chaîne du froid). Ces investissements vont ouvrir les marchés et augmenter les revenus. Pendant cette phase, la communauté des pêcheurs devrait se stabiliser à 3000 personnes pour un total de 1000 pirogues de pêche. Les projections de l'Alliance Virunga indiquent une augmentation d'emplois de l'ordre de 200 % suite à l'établissement des nouvelles usines de traitement du poisson. La pêche devra atteindre les 16 000 tonnes par an soit l'équivalent de 64 millions de dollars par an.¹⁸

Le quatrième et dernier pilier de l'Alliance est axé sur le développement du tourisme. L'énorme potentiel touristique du parc

¹⁶ PNVi, 2014. Dépliant de présentation de l'Alliance Virunga et ses quatre piliers.

¹⁷ PNVi, 2014. Dépliant de présentation de l'Alliance Virunga et ses quatre piliers.

¹⁸ PNVi, 2014. Dépliant de présentation de l'Alliance Virunga et ses quatre piliers.

national des Virunga n'est pas exploité suite à l'instabilité et à l'insécurité qui gangrènent encore la région. L'industrie du tourisme a par le passé contribué significativement à l'émergence d'opérateurs (hôtellerie, services) à Goma, Beni et Mutwanga et au développement de l'artisanat. Ce secteur touristique est entré en déclin suite à la situation de guerre qui a fortement dégradé les infrastructures touristiques, créé un contexte d'insécurité défavorable à l'image de la RDC et réduit les populations de nombreuses espèces animales et végétales au sein du parc. Les avis des différents experts convergent sur l'atout précieux du parc national des Virunga qui dans les conditions favorables, peut servir d'appât pour attirer les touristes vers d'autres parcs et aires protégées de la RDC. C'est une industrie qui pourra assurer la croissance de l'Est de la RDC et un avenir durable pour la région.

La création d'opportunités d'emploi, pour les gardes, les guides et les écogardes notamment, dégage des avantages concrets pour les communautés riveraines. Les possibilités de reprise économique grâce au tourisme sont claires. En effet, l'exemple du Rwanda et de l'Ouganda voisins au PNVi montre que le développement de l'industrie du tourisme peut créer par l'effet multiplicateur des opportunités d'emplois pour les communautés locales, et pour le développement de toute la région autour du parc.

En plus de la croissance économique indirecte que le tourisme va générer par le commerce local, l'artisanat et les transports privés, les revenus du tourisme en phase 3 de l'Alliance Virunga (2016-2020), pourront contribuer jusqu'à 5.5 millions de dollars au programme de développement communautaire autour du parc. Le système de partage des revenus en cours à l'ICCN, (rétrocession des 30 % des revenus du tourisme) aide à garantir que les communautés locales assument leurs responsabilités dans la protection et la conservation du parc et reconnaissent sa valeur.

En 2009, les responsables du PNVi ont lancé un vaste programme d'écotourisme basé sur les principales attractions du parc à savoir : les visites aux gorilles et les escalades aux volcans. D'autres attractions comprennent la visite aux chimpanzés à Tongo, des randonnées dans les savanes de la Rwindi/Rutshuru et l'escalade des montagnes dans les Ruwenzori. En 2010 et 2011, le luxueux Mikeno lodge à Rumangabo a accueilli 5000 touristes et généré plus d'un million de dollars des revenus.

Au-delà des quatre piliers de l'Alliance Virunga, bien préservées, les forêts du parc pourraient devenir une source de revenus grâce aux crédits de séquestration du carbone. Pour plusieurs chercheurs, la valeur actuelle générée par l'usage pharmaceutique des plantes du parc est estimée à 1,5 million de dollars US par an, et sa valeur potentielle future pourrait s'élever à pas moins de 6 millions de dollars US par an.¹⁹ Le même rapport Dalberg indique que la valeur actuelle générée par l'éducation et la recherche est estimée entre 4 et 5 millions de dollars US par an, pour une valeur potentielle future qui pourrait atteindre 7 à 8 millions de dollars US par an. Le rapport précise qu'en situation stable, propice à la croissance économique et au tourisme, la valeur du parc pourrait dépasser 1,1 milliard de dollars US par an et générer plus de 45 000 emplois, en comptant les emplois existants.

Le concept de l'alliance Virunga tel que conçu par les responsables de l'ICCN est axé sur le développement durable et exige quelques garanties entre autres : un parc respecté, bien géré et qui soit maintenu dans son intégralité conformément à la loi et aux engagements internationaux souscrits par la RDC en matière de conservation de la nature. L'éventualité d'une exploration et/ou exploitation du pétrole dans le parc est incompatible avec cette

¹⁹ Rapport WWF-Dalberg 2013; Valeur économique du parc national des Virunga, 68 pages.

vision de l'alliance Virunga. Les congolais ont un choix entre le concept d'un développement durable axé sur une économie variée et axée sur le tourisme durable, l'industrialisation du secteur agricole poussée par l'énergie propre et durable et l'exploitation du pétrole qui certes a le potentiel de générer beaucoup de recettes mais qui n'a pas la possibilité de créer beaucoup d'emplois ni impulser un développement local comparable à celui proposé par l'Alliance Virunga.

Les dividendes attendus des différents piliers de l'Alliance Virunga sont tributaires d'une pacification totale de la région avec l'évacuation et la conversion des groupes et milices armés dans les activités génératrices des revenus. Une brigade mixte (FARDC et gardes ICCN) de lutte spéciale contre le braconnage, bien formée et bien équipée, devra assurer le contrôle du parc et dissuader toute tentative de braconnage et d'intrusion dans le parc. Des mesures correctives devront rapidement être prises pour sortir le PNVi de la liste des sites en péril du patrimoine mondial de l'UNESCO, elles comprendront en particulier la lutte contre le braconnage commercial, l'arrêt de l'exploitation illicite des ressources naturelles et le renforcement des efforts d'évacuation pacifique des occupants illégaux du site. La gestion du parc devra également atteindre un seuil convenu en matière d'application des critères de performance, et notamment remplir ses objectifs de conservation et bénéficier d'une gouvernance efficace, équitable et transparente. Ces bonnes pratiques devront attirer au PNVi, plus de reconnaissance internationale, de soutien politique et de tourisme de qualité et relever les normes de gestion des aires protégées du pays, ce qui ne pourra qu'aboutir à améliorer la conservation de la nature en RDC.

Plusieurs autres recommandations pertinentes au sujet de la vulnérabilité du PNVi ressortent de notre enquête et portent sur :

- Le renforcement des capacités de gestion du parc et l'appui des autres services étatiques à l'ICCN pour l'application de la loi dans la protection des ressources du parc ;
- Le renforcement des postes de patrouille dans tous les secteurs du parc ;
- La mise en œuvre du plan d'aménagement du PNVi et de gestion des terres autour du parc ;
- Les poursuites judiciaires contre les braconniers et autres agents de l'Etat qui accordent des permis d'exploitation des ressources naturelles à l'intérieur du parc et/ou blanchissent par leurs taxes illégales, les produits forestiers exploités au sein du parc ;
- Le renforcement de l'éducation environnementale et des comités de dialogue avec les communautés riveraines avec l'implication des autorités coutumières et administratives ;
- L'implication effective des communautés dans le choix des projets d'intérêts collectifs ;
- La promotion des moyens de subsistance (livelihood) des communautés autour du parc à partir des alternatives aux pratiques non durables : foyers améliorés et reboisement et autres techniques de gestion durable des ressources naturelles autour du parc ;
- la définition et la réglementation des zones tampons et des corridors écologiques en collaboration entre l'ICCN, les communautés locales et les autorités provinciales ;
- L'évacuation des populations installées illégalement dans le parc et leur réinstallation dans les sites de glissement bien aménagés en dehors du parc ;
- L'implication active du secteur privé dans la promotion du tourisme durable ;
- La redynamisation de la recherche scientifique avec l'implication des institutions universitaires et de recherche nationales notamment sur les inventaires biologiques et sur

les services écosystémiques pour bien valoriser le parc, avec l'appui des populations autochtones et leurs connaissances traditionnelles ;

- La valorisation du potentiel forestier du parc dans le processus REDD + pour l'accès aux fonds verts ;
- La mise en œuvre effective de la stratégie de conservation communautaire.

6. Passation des marchés et implication des communautés riveraines

Le parc des Virunga qui abrite une biodiversité exceptionnelle, fait l'objet depuis plusieurs années d'une rude bataille entre Soco, une entreprise britannique et plusieurs associations de riverains, de la société civile et de défense de l'environnement. Au cœur du contentieux, la volonté de Soco et des autorités congolaises de développer un projet d'exploration pétrolière au sein du parc, ce qui est interdit par les lois congolaises et par la convention internationale pour la protection du patrimoine mondial, à laquelle adhère la RDC.

Le contrat de partage de production (CPP) entre la République Démocratique du Congo et le consortium Dominion Petroleum Congo, Soco-Exploration-Production RDC et la Congolaise des Hydrocarbures en son article 6.6 stipule que : « *les travaux d'exploration-production devront-êtré menés dans le respect des normes relatives aux aires protégées.* » Ces normes interdisent pourtant les activités extractives dans les aires protégées. Les différentes autorisations que l'entreprise a obtenues par la suite (le certificat d'acceptabilité environnementale pour la campagne d'acquisition des données aéromagnétiques et aérogravimétriques, le permis d'exploration pour les tests sismiques) pour des activités à l'intérieur du parc, ont violé le dit CPP ainsi que les lois congolaises et les conventions internationales mettant ainsi les autorités congolaises et tout le pays dans une situation inconfortable vis-à-vis des communautés concernées, de la société civile et des différents partenaires et investisseurs.

Les négociations envisagées par la Gouvernement en vue du déclasserment partiel du parc avant même la finalisation de l'étude stratégique environnementale et sociale du Rift Albertin

commanditée par le Ministère de l'Environnement avec l'appui de l'Union Européenne sont révélatrices de la volonté du Gouvernement d'aller jusqu'au bout de sa logique et cela malgré les autres potentiels disponibles et répartis en 40 concessions pétrolières au niveau national. Les lois régissent les comportements de toute une société. Si ceux qui doivent les faire respecter ne le font pas, cela crée l'arbitraire, l'instabilité et la violence. On ne peut pas contourner une loi juste pour se faire de l'argent. Les lois comme la société doivent certes évoluer et cela est du domaine du législateur.

Pour plusieurs acteurs de la société civile, le projet du pétrole au Virunga est caractérisé par l'opacité dans le partage d'informations. Les décisions sont prises à Kinshasa sans consulter les pouvoirs publics provinciaux. Le contrat de partage de production du bloc V a suscité de nombreuses inquiétudes faute d'une information claire et transparente. Aucune information officielle n'avait été fournie aux communautés locales sur le projet avant sa signature. Les représentants de la société civile à Vitshumbi confirment avoir été en contact avec les représentants de Soco après 2010 alors que le contrat avait été signé le 05 décembre 2007.

« A la place de la consultation, ce projet nous a été imposé et comme à l'époque de la deuxième République, nous avons eu droit à des slogans du genre : *Olinga olinga te, (vouloir ou pas) le pétrole sera exploité dans le parc .* »¹⁸ Les quelques réalisations de Soco comme les antennes de communication, les sources d'eau ont été faites sans la consultation des communautés. Ces mêmes communautés s'interrogent sur leur avenir et sur les garanties par rapport aux risques de catastrophes environnementales de ce projet sur leur milieu de vie et sur le lac Edouard qui constitue la source principale de leur survie. Un jeune pêcheur de Vitshumbi nous a déclaré : « *Nous devons défendre et sauver notre survie,*

mourir des armes dans la rue s'il le faut et non attendre crever de la famine. »²⁰

Lors des tests sismiques, un montant de 187000 \$ avait été promis aux pêcheurs du lac Edouard en guise de compensation pour le manque à gagner et ce montant n'a pas été remis à leurs associations respectives. Ces mêmes associations des pêcheurs trouvent ridicule le contenu de l'article 6.3 du CPP susmentionné qui oblige le contractant à allouer annuellement au titre d'interventions sociales au profit des populations locales environnant les sites pétroliers, deux cent mille dollars (200.000 \$) en phase d'exploration et trois cent mille (300.000 \$) en phase de production. Selon leurs propres calculs, les 800 pirogues officiellement enregistrées au lac Edouard ont une moyenne de 7 personnes chacune, soit 5600 pêcheurs ou ménages. Si chaque ménage consomme en moyenne 5 poissons par jour au prix de 1 dollar le poisson sur le site de production, cela représente 28 000 dollars dépensés chaque jour, soit dix millions deux cent vingt mille dollars us (10 220 000 \$) annuellement dépensés en dehors des autres dépenses pour la santé et la scolarisation des enfants. Ces montants ne prennent pas en compte les autres intervenants de la filière du poisson au lac Edouard (réparation des filets, transformation, transport et commercialisation).

Le manque de transparence par rapport aux modalités des contrats pétroliers et des données de production et de vente est un obstacle à de bonnes retombées de développement, tandis qu'il facilite la corruption et une prise en compte à minima des questions environnementales de la part des compagnies pétrolières, surtout de celles qui ne se sont pas engagées dans des procédures de certification (ISO) ou qui n'ont pas ratifié certains accords

²⁰ Focus group, organisé à Vitshumbi avec les membres de l'association des pêcheurs du Lac Edouard

internationaux (Principes de l'Equateur, etc.). D'expérience, la "malédiction des ressources" est quasiment inévitable sans débat public et contribue à la dégradation de l'environnement, aux abus des droits humains, aux conflits, au déplacement des populations, à la corruption et à la mauvaise gestion, tout en réduisant la capacité du gouvernement à négocier un accord favorable.²¹

Au sujet du même projet du pétrole au Virunga, en octobre 2013, le WWF avait déposé une plainte à l'OCDE, contre la société Soco International PLC.²² Les principales articulations de la plainte étaient axées sur :

- Le non respect par Soco des lois nationales et internationales ;
- L'absence de due diligence au regard des risques sur les droits de l'homme en zone de conflits ;
- Le "Freezing clause" ou la " clause de gel" dans le CPP exemptant Soco, de futures lois. L'article 3.7 stipule : *«...il est clairement convenu que le contractant ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout dommage indirect, éventuel ou induit ainsi que de toute perte économique que pourrait supporter l'Etat, quelle qu'en soit la cause et qui pourrait être en relation avec le contrat... »* ;
- Le non respect de la procédure d'obtention du consentement des communautés locales touchées par les activités pétrolières ;
- Les pratiques d'intimidation par SOCO à travers des menaces des acteurs de la Société civile environnementale et l'arrestation d'un Conservateur du parc en plein exercice de ses fonctions ;

²¹ Hany SHALABY, et al, 2012, Evaluation Environnementale Stratégique de l'exploration/exploitation pétrolière dans le nord du Rift Albertin Nord-Kivu et Orientale : Rapport de Cadrage

²² Plainte de WWF contre Soco auprès de l'OCDE . http://www.wwf.be/fr/que-faisons-nous/actualites/faire-pression/locde-accepte-la-plainte-du-wwf-contre-soco/53_1142

- La rétention d'informations sur les impacts négatifs potentiels du pétrole sur les ressources du lac Edouard.

En rapport avec les processus de passation des marchés en République Démocratique du Congo, l'implication des bénéficiaires des projets de développement et des programmes publics était au centre de la réforme du système de passation des marchés mis en place par la loi n° 10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics.²³ Cette démarche devait permettre aux différents projets de répondre aux vrais besoins des bénéficiaires à savoir les populations. Dans le cas du CPP sur le bloc V qui couvre 85% du parc des Virunga, suite à l'absence de communication des résultats de passation des marchés publics et du choix porté sur Soco, le Parlement Congolais devrait interpeller le Gouvernement sur la nécessité de la mise en œuvre effective de la loi relative aux marchés publics, et le cas échéant, diligenter une commission d'enquêtes aux fins d'en élucider tous les contours, d'établir les responsabilités afin d'éviter au pays des dérives qui menacent la conservation de la nature. Pourquoi le Gouvernement se précipite-t-il sur les mirages promis par les intérêts privés d'une seule compagnie en mettant en péril le parc présentant un réel potentiel de développement durable ? se demandent les pêcheurs de Vitshumbi.²⁴

Pour le moment, suite à la plainte à l'OCDE, la société britannique Soco s'est engagée auprès du Fonds mondial pour la nature (WWF) à cesser toute opération pétrolière au sein du parc national des Virunga. En effet, selon un accord signé entre les deux parties, le 11 juin 2014, Soco s'était engagée à stopper ses programmes opérationnels au parc national des Virunga et à ne pas y forer, sauf si l'Unesco et le gouvernement de la RDC sont d'accord et en échange,

²³ Loi relative aux marchés publics, avril, 2010.

²⁴ Focus group, organisé à Vitshumbi avec les membres de l'association des pêcheurs du Lac Edouard.

le WWF s'était engagé à retirer sa plainte déposée en octobre 2013 auprès de l'agence britannique de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) concernant des violations présumées des droits de l'Homme et des protections environnementales.²⁵

Dans son rapport sur les impacts de l'exploitation du pétrole au Bas-Congo,²⁶ le sénateur Flore Musendu souligne l'opacité de l'utilisation des fonds liés au pétrole, le vide juridique entourant les sociétés pétrolières, le manque de transparence ainsi que l'incapacité des autorités locales à tenir la compagnie redevable de ses obligations. Le Parlement Congolais devra veiller également à la participation effective des populations locales et des agents de développement dans la formulation et l'exécution des plans de gestion des aires protégées et considérer les alternatives d'utilisation durable de la biodiversité et de partage de bénéfices découlant de cette utilisation.

Pour Pole Institute,²⁷ à chaque fois qu'une fenêtre d'opportunité s'est offerte aux populations, comme naguère durant la deuxième guerre mondiale ou lors des rébellions récentes, les réflexes des populations riveraines ont été l'envahissement anarchique du PNVi, la pêche incontrôlée dans les frayères interdites, la coupe de bois pour le chauffage ou la braise (makala), le pacage ou les cultures illégales. L'approche autoritariste et policière adoptée par l'administration coloniale a dans l'ensemble réussi dans beaucoup de cas essentiellement à cause du monopole de la violence dont jouissait ce pouvoir.

²⁵ Accord WWF et Soco. <http://radiookapi.net/actualite/2014/06/11/petrole-des-virunga-soco-capitule>, accord entre Soco et WWF.

²⁶ Rapport de la commission sénatoriale au Bas-Congo

²⁷ Pole Institute. Avril 2013. *The Desire to Maintain and Need to Survive: the Case of the LandArea of Rutshuru Hunting and Virunga National Park.*

Le défi pour le Gouvernement Congolais est donc véritablement de faire rentrer les aires protégées de la RDC dans une politique nationale, en travaillant notamment sur la place de l'Homme et de la société dans la gestion de ces espaces. Les questions de gouvernance devront être améliorées, au travers la participation effective des communautés et des entités territoriales décentralisées. La révision des objectifs de gestion des aires protégées est une nécessité et devra assurer la promotion de l'ensemble de valeurs identifiées et à l'instar de l'Alliance Virunga exploiter les différentes potentialités au bénéfice des communautés riveraines. Le financement de la gestion de ces aires protégées devra tenir compte des investissements privés et de la promotion des agences locales d'écotourisme. Il est crucial pour les gestionnaires des aires protégées de contribuer à générer des retombées bénéfiques au bien-être des riverains. Ceci contribuera également à conserver un environnement naturel le plus stable possible en dehors des aires protégées.

7. Risques du pétrole au Virunga

Pour les défenseurs du projet d'exploration du pétrole, ce dernier est présenté comme une ressource miraculeuse qui va améliorer le niveau de vie des communautés et va créer des emplois. Les campagnes de sensibilisation en faveur du projet ont été très démagogiques dans le contexte d'une région marquée par deux décennies d'instabilité et de lutte pour la survie. Durant la même campagne de sensibilisation, sur le site internet, SOCO avait préféré minimiser les dangers inhérents à l'exploitation pétrolière en RDC et présenté la population locale comme partie du problème. En effet, selon l'entreprise, les menaces les plus importantes pour les Virunga seraient : la pauvreté généralisée, les conflits violents, l'agriculture, la déforestation et le commerce de la viande de brousse. « *Reconnaître les opportunités* » était le slogan des partisans du projet d'exploration pétrolière dans le Parc national. Pour l'instant on sait qu'il y a probablement du pétrole, mais on ignore la qualité et la quantité. Il est donc impossible de savoir, sans le forage, quels seraient le nombre de barils et l'argent que cela pourrait rapporter. Nous faisons remarquer toutefois, que l'exploration dans le même lac Edouard, n'a pas donné de résultat satisfaisant dans le bloc miroir, de l'autre côté de la frontière en Ouganda et cela malgré les moyens énormes investis dans le projet.

Le rapport d'International Crisis Group, publié en juillet 2012 et intitulé « L'or noir au Congo : risque d'instabilité ou opportunité de développement ? » souligne que dans un contexte de pauvreté généralisée, de fragilité de l'État, de mauvaise gouvernance et d'insécurité régionale, une ruée vers le pétrole aura de graves effets

déstabilisateurs.²⁸ Ce rapport souligne également que la confirmation de réserves de pétrole exacerberait la dynamique des conflits en RDC, y compris les conflits frontaliers avec les pays voisins.

Une crainte majeure du projet au PNVi a naturellement trait aux risques posés par l'exploitation pétrolière car de nombreux exemples de par le monde (Maracaibo, Golfe du Mexique, Alaska, Delta du Niger, etc.) en ont illustré les conséquences sociales et environnementales très néfastes. Dans le cas d'un parc national réputé contenir la plus haute diversité biologique du continent et fournissant des moyens de survie à des milliers de ménages, les impacts sur la qualité des eaux et de l'air, la faune aquatique et terrestre, et l'afflux incontrôlable de populations et de groupes armés représentent un risque énorme. Ce projet d'exploration/exploitation menace la valeur sociale et économique du parc et pourrait également faire perdre à ce dernier, son statut de site du patrimoine mondial, ce qui dégraderait, à son tour, la valeur du parc et diminuerait ses atouts pour le tourisme.

Les avis des divers experts sur les risques encourus du pétrole au Virunga les classent en deux phases, celle de l'exploration et ensuite celle de l'exploitation ou de la production. Durant la phase d'exploration, les études sismiques et les forages d'exploration, engendrent des répercussions environnementales localisées. La construction d'infrastructures nécessite le défrichage de la végétation et conduit souvent à des établissements humains illégaux le long des voies d'accès. Cela entraîne d'autres activités qui menacent la conservation des espèces et conduisent à l'introduction de plantes envahissantes, à la fragmentation des habitats naturels et à un risque accru de braconnage qui met en péril la survie des espèces locales.

²⁸ . ICG 2012 L'or noir au Congo : risque d'instabilité ou opportunité de développement ?

Dans son propre plan d'atténuation et de réhabilitation, l'entreprise Soco avait identifié les risques suivants liés à la phase d'exploration : probable contamination du sol et contamination ou dégradation des eaux du lac par les déchets liquides et solides ; perturbation des frayères et nurseries dues à la circulation des bateaux, affectant la reproduction des poissons du lac ; dégradation et pertes de matériels de pêche pendant l'acquisition sismique sur le lac ; réduction des captures dues à la privation d'accès à la zone de pêche pendant les tests sismiques ; accroissement du prix du poisson lié à la baisse des captures ; dégâts sur les cultures liés aux activités sismiques exercées dans les plantations.²⁹

Afin de mener des études sismiques, les équipes d'exploration doivent procéder à un défrichage de la végétation en ligne droite et sur une largeur moyenne de cinq mètres.³⁰ Ces lignes d'exploration permettent d'accéder à des zones autrefois inaccessibles. Dans le cadre du Parc des Virunga, de telles lignes d'exploration pourraient être utilisées par les braconniers, les exploitants forestiers illégaux et les groupes armés incontrôlés. En outre, les activités d'exploration sismique impliquent l'utilisation d'explosifs qui provoquent des vibrations et une pollution sonore qui auront des effets nuisibles sur la faune mammalienne au Virunga.

Ces risques s'accroissent avec le développement des infrastructures pétrolières, qui débute dès la phase d'exploration et s'intensifie pendant la phase d'exploitation. La construction de telles infrastructures entraîne d'autres activités menaçant la conservation des espèces et des habitats de la région. Par ailleurs, l'aménagement de routes implique la construction de nouvelles installations le long

²⁹ Plan d'atténuation et de réhabilitation de SOCO

³⁰ Rapport WWF-Dalberg 2013; valeur économique du parc national des virunga, 68 pages.

des voies d'accès pour gérer le trafic routier. Ces installations s'étendent progressivement au fil du temps ; les terres aux alentours sont aménagées pour la construction d'habitations et l'agriculture. Les polluants provenant des forages d'exploration incluent les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone, le dioxyde de soufre et les émissions de composés organiques. Les puits d'exploration peuvent favoriser la présence de contaminants de surface dans les eaux souterraines.³¹ Or, l'exposition à de tels polluants peut engendrer des problèmes de santé, comme une augmentation des infections respiratoires ou des cas d'empoisonnement par de l'eau contaminée.

Lorsque le pétrole ou le gaz sont extraits d'un gisement, ils sont mélangés avec de l'eau dite « de production ». La proportion d'eau, initialement faible, augmente généralement avec le temps. Cette eau dont la température est d'environ 80°C possède des concentrations très élevées de chlorures et de métaux lourds non biodégradables et donc très toxiques. Cette eau de formation une fois extraite à la surface est terriblement toxique pour l'environnement. La majorité des organismes aquatiques (dont les poissons) sont très sensibles au taux de salinité élevé de cette eau, ce qui provoquerait leur extinction. Or le lac Edouard relié au lac Albert par la Semliki compte plusieurs espèces de poissons ainsi qu'une série d'autres organismes aquatiques, oiseaux, amphibiens comme l'hippopotame, liés entre eux dans une chaîne trophique dont le déséquilibre peut conduire à une catastrophe écologique et à l'accélération de la malnutrition pour une population en perpétuelle croissance.

A cause de leur salinité élevée, ces eaux contaminées attirent les antilopes, les buffles, les vaches et d'autres animaux qui en s'en abreuvent ingèrent aussi les substances toxiques. Lors des l'exploration au Murchison Falls National Park, une aire protégée en

³¹ Tribal Energy and Environmental Information Clearinghouse (TEEIC). *Oil and Gas Exploration Impacts*, <http://teeic.anl.gov/er/oilgas/impact/explore/index.cfm>.

Ouganda, plusieurs cas des décès des grands mammifères ont été documentés suite à l'absorption de ces eaux contaminées.³²

La pollution dans le sol pourrait entraîner la suffocation des racines et faire perdre sa vigueur à la végétation, ce qui conduirait à une désertification progressive néfaste pour le PNVi et pour les agriculteurs. De manière globale, les déchets de l'industrie pétrolière sont bioaccumulatifs et sont responsables de diverses maladies car elles contiennent des éléments cancérigènes, tératogéniques et mutagènes.³³

La pollution due aux activités pétrolières mettrait en péril la biodiversité du parc et compromettrait l'intégrité de sa valeur universelle exceptionnelle. Cette pollution peut provoquer la contamination du lac qui sert de ressource primaire pour l'alimentation de plusieurs personnes autour et à l'intérieur des Virunga, notamment les pêcheurs, ceux qui vendent les poissons, ceux qui en mangent, donc des millions de personnes verront ainsi leurs vulnérabilité et pauvreté s'aggraver par la destruction du lac Edouard.

Si l'industrie pétrolière utilise relativement peu les services des écosystèmes durant sa phase d'exploration, elle présente de très sérieux risques de pollution pendant la phase d'exploitation avec comme conséquence une dégradation voire une perte des services des écosystèmes rendus aux populations. Les risques écologiques et environnementaux les plus souvent enregistrés avec la production du pétrole sont : marée noire, fuite de pétrole par la technologie utilisée ou par des sabotages, pollution sonore, effets des torchères, etc. Les pipelines et les équipements de forage vont nécessiter un entretien

³² Présentation de UWA au cours d'un atelier GVTC à Musance, dates.

³³ CDC, Air Pollution and Respiratory Health.

<http://www.cdc.gov/nceh/airpollution>.

régulier et doivent être protégés des menaces telles que le sabotage et le détournement de pétrole pour le commerce illégal avec les risques de déversement des hydrocarbures dans le parc. Plus les pipelines sont longs et les sites éloignés, (ce qui sera le cas, éventuellement au Virunga) plus l'entretien et la protection des équipements seront difficiles à assurer.

De l'avis de plusieurs géologues, les activités de forage effectuées à proximité des volcans du Parc des Virunga risquent d'augmenter la fréquence et l'intensité des éruptions volcaniques. Selon le rapport Dalberg, op cit,³⁴ une situation similaire a été observée en Indonésie, où les activités de forage de pétrole et de gaz ont provoqué une éruption volcanique en 2006 provoquant le déplacement des 30 000 personnes et la destruction de quelque 10 000 maisons, quatre villages et 25 usines.

Il y a lieu de souligner également que les hydrocarbures en général et le pétrole en particulier, sont des produits dangereux car très combustibles, ce qui explique les nombreux cas d'accidents d'exploitation des puits d'extraction, des pipelines et du transport des produits pétroliers. Les conséquences sont notamment les incendies en chaînes, incontrôlables et qui durent longtemps parfois plusieurs mois. Une telle catastrophe dans les écosystèmes du Virunga aurait des conséquences incalculables et des effets irréversibles qui affecteraient les ressources halieutiques y compris dans les frayères. Ces incendies associés aux feux de brousse pourront dégrader dangereusement la végétation du parc.

La probabilité et l'incidence de ces risques sont établies sur la base d'expériences antérieures, telles que les exploitations pétrolières de la province du Bas-Congo en RDC et du delta du Niger au Nigeria.

³⁴ Rapport WWF-Dalberg 2013; valeur économique du parc national des Virunga, 68 pages.

L'extraction du pétrole dans la province du Bas-Congo depuis 1981 a entraîné une pollution due à l'entretien inadéquat des pipelines, à la combustion du gaz naturel en torchère et au rejet des déchets. En 2007, par exemple, une fuite au niveau d'un pipeline vétuste, appartenant autrefois à Gulf Congo, avait provoqué un déversement d'hydrocarbures dans la zone marécageuse et les cours d'eau de Nzenzi Siansitu, une ville de la province. Selon des observateurs sur le terrain, une couche d'huile coagulée de 1,50 m d'épaisseur flottait sur les rivières de Nzenzi Siansitu, ce qui a pollué les sources d'eau potable et a engendré des conséquences désastreuses pour l'écosystème local.³⁵

En février 2011, des communautés riveraines avaient exprimé leurs inquiétudes quant au déversement de déchets toxiques dans l'océan Atlantique, avec comme conséquence le dépérissement des stocks de plusieurs espèces de poissons dans un rayon de trois kilomètres. D'après le témoignage du réseau ressources naturelles RRN, antenne de Moanda,³⁶ deux personnes sur quatre qui meurent à Moanda, meurent de problèmes pulmonaires. Tous les arbres fruitiers de Moanda et de la région ne donnent plus... À Moanda, dans le temps, on ramassait les fretins le long de la plage. Maintenant, il faut parcourir jusqu'à plus de 50 kilomètres pour en attraper quelques-uns. Le rapport d'enquête du Sénat, octobre 2013, op. cit.³⁷ indique que les populations locales souffrent d'infections respiratoires et d'une toux continue en raison de la pollution atmosphérique résultant de la combustion du gaz naturel en torchère, cause des maladies pulmonaires

³⁵ Rapport WWF-Dalberg 2013; valeur économique du parc national des Virunga, 68 pages.

³⁶ RRN présentation ADEV.

³⁷ Rapport de la commission sénatoriale au Bas-Congo.

Les méfaits de la pollution sont encore mieux illustrés dans le delta du Niger. Entre 1976 et 1996, 4835 déversements d'hydrocarbures représentant près de 1,8 million de barils de pétrole ont été officiellement signalés à la Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC). Bien souvent, les compagnies pétrolières présentes dans le delta du Niger ne disposent pas d'installations appropriées pour le traitement des déchets. L'absence de décharge isolée entraîne la contamination des eaux souterraines et des sols par les sous-produits toxiques issus de l'extraction de pétrole.³⁸

Les conséquences à long terme de la pollution du delta du Niger sur l'environnement sont désastreuses. Selon les conclusions d'un rapport publié par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), les observations sur le terrain et les études scientifiques ont permis de constater que la contamination par les hydrocarbures de la région peuplée par l'ethnie Ogoni « est généralisée et pèse lourdement sur diverses composantes de l'environnement » .³⁹ Suite à des fuites de pétrole et aux retards de nettoyage, des hydrocarbures s'étaient infiltrés dans les terres agricoles, puis dans les ruisseaux. Cette pollution avait détruit les mangroves, qui servent de zones d'alevinage et de filtres naturels contre la pollution. En 2001, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples avait statué que « le niveau inacceptable de pollution et de dégradation de l'environnement faisait de la vie du

³⁸ PNUE. 2011. *Rapport national sur le développement humain dans le delta du Niger ; du PNUE sur les impacts de l'exploitation pétrolière en pays Ogoni révèle l'étendue de la*

³⁹ *L'étude du PNUE sur les impacts de l'exploitation pétrolière en pays Ogoni révèle l'étendue de la contamination environnementale et les risques pour la santé humaine,*

<http://www.unep.org/newscentre/default.aspx?DocumentID=2649&ArticleID=8827&l=fr>.

peuple Ogoni un cauchemar ». ⁴⁰ Selon les experts, le peuple Ogoni devra vivre près de 50 ans dans un milieu pollué pour seulement 20 ans d'exploitation pétrolière.

Le PNUE a également identifié dans le delta du Niger, plusieurs cas de contamination de l'eau potable par les hydrocarbures. Des troubles gastriques et des problèmes cutanés survenus au sein des communautés sont régulièrement signalés. Ceux-ci sont dus à une exposition aux déversements pétroliers à travers la nourriture ou à un contact direct avec des eaux, des sols et des aliments contaminés. ⁴¹ Dans le cas du Parc des Virunga, la pollution des sources d'eau menacerait l'ensemble du site, les populations du lac Édouard et des environs, ainsi que les pays limitrophes dépendants du Bassin du Nil Blanc pour les ressources hydriques. ⁴²

Les communautés locales payent souvent le prix fort de la pollution, comme indique la plainte déposée en 2012 par le peuple Ogoni, dans le delta du Niger, contre Shell. Plusieurs agriculteurs Ogoni ont indiqué qu'ils ne pouvaient plus travailler ou nourrir leurs familles, car les fuites de pétrole dans la région avaient détruit leurs cultures et leurs fermes piscicoles. En janvier 2015, la compagnie Shell a été condamné à payer 84 millions \$ à 15300 personnes du peuple Ogoni dont 30 millions pour restauration. Le coût total de restauration des

⁴⁰ Commission africaine droits de l'homme et des peuples avait statué que « le niveau inacceptable de pollution et de dégradation de l'environnement faisait de la vie du peuple Ogoni un cauchemar

⁴¹ *L'étude du PNUE sur les impacts de l'exploitation pétrolière en pays Ogoni révèle l'étendue de la contamination environnementale et les risques pour la santé humaine,*

<http://www.unep.org/newscentre/default.aspx?DocumentID=2649&ArticleID=8827&l=fr>.

⁴² Pole Institute. Avril 2013. *The Desire to Maintain and Need to Survive: the Case of the Land Area of Rutshuru Hunting and Virunga National Park.*

écosystèmes pollués était estimé à un milliard \$ pour 20 à 30 ans de travaux.⁴³

Le cas de l'explosion accidentelle des pipelines, de Texaco (actuellement Chevron) qui a laissé une pollution désastreuse dans les rivières en Equateur est considéré comme le Tchernobyl de l'Amazonie. Ces rivières et ces nappes aquifères constituent la principale source d'eau potable pour la cuisine, la toilette, l'irrigation et ainsi des dizaines de communautés continuent à souffrir des conséquences de cette catastrophe. Sur le plan de la santé, on a noté une élévation de cas de cancer, des problèmes liés à la reproduction, la malformation avec les défauts de naissance, les pathologies oculaires et respiratoires dues à la pollution de l'air. Un documentaire tourné par une équipe de CNCD intitulé « la malédiction des ressources naturelles » illustre clairement ces impacts.⁴⁴ Pour le CNCD, les nombreuses ressources naturelles des pays du Sud sont exploitées par les pays du Nord et surtout leurs entreprises, sans que des dividendes ne permettent un quelconque développement socio-économique au Sud. Ces ressources sont donc une vraie richesse... pour le Nord, mais une véritable malédiction pour le Sud. Le documentaire explore l'impact de ce « pillage » sur les populations, sur l'environnement et plus largement sur le climat à l'échelle mondiale. *« De la République Démocratique du Congo à l'Equateur, des forêts au pétrole, c'est notre modèle de société qui est remis en cause. Un modèle de consommation vorace qui conduit notre planète dans une impasse. L'urgence de la situation nous pousse à nous engager dès à présent vers une transition socio-écologique et une justice climatique au Nord comme au Sud ! »*

⁴³ Payement de

⁴⁴ . Documentaire CNCD 2011 ; Demande à la Poussière; <http://www.cncd.be/La-malediction-des-ressources>

Face à ces catastrophes, l'industrie pétrolière a tendance à rassurer sur la question de l'environnement en avançant des progrès technologiques importants opérés depuis quelques années pour atténuer les impacts négatifs du pétrole en réponse aux nombreuses plaintes formulées par les organisations environnementales. Les compagnies deviennent de plus en plus sensibles à l'environnement et aux aspects sociaux et les entreprises majeures ont des départements dédiés à l'hygiène, à la santé et à l'environnement pour aborder ces thématiques. Cependant toutes les compagnies ne sont pas au même niveau technologique pour intégrer la dimension environnementale et malgré ces avancées technologique, le risque zéro n'existe pas dans le secteur pétrolier. Les promesses d'une exploitation pétrolière sans risques sont toujours fallacieuses, même pour les grandes compagnies. La récente catastrophe de British Petroleum (BP) dans le golfe du Mexique sur les côtes atlantiques américaines est là pour le prouver.⁴⁵

Les risques de catastrophe sont réels, même pour les entreprises majeures qui peuvent être confrontées aux pollutions générées par des accidents et/ou sabotages (ex. du Delta du Niger) qui sont des risques majeurs dans des zones difficiles sur le plan sécuritaire comme l'est la RDC confrontée à une instabilité depuis plus de 20 ans des conflits politiques et humains parmi les plus graves au monde en termes de durée, de pertes humaines et de déplacements de population.

Des faits historiques dans les pays producteurs de pétrole prouvent également que l'exploitation pétrolière ne réduit pas la pauvreté ni les inégalités, mais engendre des conséquences négatives sur le plan social et économique et, dans la majorité des cas, alimente les

⁴⁵ Pole Institute. Avril 2013. *The Desire to Maintain and Need to Survive: the Case of the Land Area of Rutshuru Hunting and Virunga National Park.*

conflits comme souligné par l'International Crisis Group.⁴⁶ Compte tenu de la proximité géographique du Nord-Kivu avec l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi, il se peut que les groupes rebelles sabotent des pipelines et détournent du pétrole pour le vendre aux pays voisins, ce qui renforcerait l'instabilité au sein de la région.

Les recettes pétrolières dans bien des cas confèrent aux politiciens et à une élite locale, davantage de moyens pour influencer le résultat des élections, ce qui contribue à une répartition inadéquate des ressources dans les autres secteurs de l'économie en renforçant davantage les écarts entre les riches et les pauvres, malgré quelques réalisations d'apaisement répertoriées dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Ceci donne lieu, entre autres, à une augmentation de la corruption et à une détérioration du niveau de transparence.⁴⁷ Au Nigeria, entre 1970 et 2000, l'exploitation pétrolière avait rapporté environ 350 milliards de dollars US. Cependant, le revenu par habitant avait décliné, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté avait progressé, passant de 36 % à 70 %, et les inégalités se sont creusées.⁴⁸

Les organes internationaux de surveillance des droits de l'homme sont de plus en plus conscients qu'un environnement de qualité médiocre contribue à l'exacerbation des violations des droits humains. Ces violations concernent le droit à un niveau de vie suffisant, le droit de générer un moyen de subsistance, le droit à une

⁴⁶ ICG 2012 L'or noir au Congo : risque d'instabilité ou opportunité de développement ?

⁴⁷ Shaxson, N. 2007. Oil, corruption and the resource curse. *International Affairs* 83: 1123-1140.

⁴⁸ The Guardian. 2012. *Trade in smuggled fuel from Nigeria oils economies of West Africa*, <http://www.guardian.co.uk/world/2012/oct/02/smuggle-fuel-west-africa>. le nombre de personnes vivant dans la pauvreté avait progressé, passant de 36 % à 70 %, et les inégalités se sont creusées

nourriture suffisante, le droit à l'eau, le droit à un logement décent, le droit à la santé et le droit à la vie.⁴⁹

Pour prévenir ces genres de catastrophes, la constitution de la RDC,⁵⁰ en son article 53 stipule que : « *Toute personne a droit à un environnement sain et propice à son épanouissement intégral. Elle a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement et à la santé de la population* ». ⁵¹ Cette attention particulière devrait interpeller les partisans de ce projet au sein du Gouvernement pour l'option d'un choix judicieux en faveur d'un développement durable de la région autour du parc national des Virunga.

Le gouvernement devrait tirer les leçons du secteur minier de la RDC qui a longtemps suscité les espoirs pour le développement local des communautés riveraines qui se retrouvent aujourd'hui avec un passif environnemental et social sans pareil dans la sous-région.⁵² Pour la société civile du Nord-Kivu, ne pas exploiter le pétrole dans le parc national des Virunga ne signifie pas pour autant renoncer au développement de la région. C'est bien au contraire faire le choix de nous orienter vers un autre modèle de développement, une économie verte basée sur une gestion durable des ressources

⁴⁹ Amnesty International. 2009. *Pétrole, pollution et pauvreté dans le delta du Niger*, <http://www.amnesty.ch/fr/themes/economie-et-droits-humains/shell-nigeria/nettoyez-delta-duniger/>

petrole-pollution-et-pauvrete-dans-le-delta-du-niger.

⁵⁰ Constitution de la RDC

⁵¹ Amnesty International. 2009. *Pétrole, pollution et pauvreté dans le delta du Niger*, <http://www.amnesty.ch/fr/themes/economie-et-droits-humains/shell-nigeria/nettoyez-delta-duniger/>

petrole-pollution-et-pauvrete-dans-le-delta-du-niger.

⁵² Premi-Congo et SARW

naturelles et la valorisation des opportunités économiques offertes par le parc pour les bénéfices des générations présentes et futures.⁵³

⁵³ Communiqué de presse de la société civile du Nord-Kivu ; Goma, 02 avril 2015.

8. Conclusion

Les aires protégées de la RDC sont devenues au fil des années vulnérables et sont actuellement dramatiquement convoitées à cause de leurs richesses naturelles. Ces menaces font suite à une multitude de pressions, dont les plus fréquentes sont le braconnage, la conversion de l'utilisation des terres (exploitation agricole, utilisation illégale de pâturage, exploitation minière et forestière artisanales, envahissement et implantation de populations dans leurs limites, etc.), l'exploitation illégale des ressources végétales (pour le bois d'œuvre et bois de chauffe) et la pollution (provenant des exploitations minières environnantes).

Le braconnage, signalé dans la plupart d'aires protégées, s'est accru au cours des vingt dernières années. Cette recrudescence est notamment liée à l'évolution du climat d'insécurité qui dénature le pouvoir de l'Etat et favorise la corruption des autorités et entrave sévèrement les activités de surveillance et de contrôle des aires protégées. Les prélèvements de ces ressources au sein des aires protégées se font aussi bien par les riverains que par les bandes armées. L'ICCN a perdu les moyens de contrôle sur plusieurs de ses sites suite à la présence des groupes armés et de certains éléments des FARDC qui déstabilisent également les aires protégées en pratiquant le braconnage, la carbonisation et l'exploitation illégale du bois et des minerais.

La grande majorité des sites ne sont pas sous le contrôle effectif de l'ICCN qui est confronté à plusieurs défis de gestion faute de moyens et d'un personnel suffisamment qualifié, motivé et équipé. Les financements alloués par l'Etat congolais pour le fonctionnement de cette institution étatique sont insuffisants et ne concerne que les

salaires des agents et cadres. Quelques sites, particulièrement ceux inscrits sur la liste du patrimoine de l'UNESCO reçoivent quelques appuis des bailleurs bilatéraux et multilatéraux et même dans ces cas, la contrepartie attendue du Gouvernement n'est toujours pas disponibilisée.

La poursuite des objectifs assignés aux aires protégées de la RDC se heurte aux pressions des populations environnantes cherchant à satisfaire leurs besoins économiques. Cette action anthropique menace d'extinction la diversité biologique de plusieurs de ces aires, notamment par l'agriculture, l'élevage, le braconnage, la carbonisation, les feux de brousse incontrôlés et même des constructions anarchiques surtout pour les aires protégées proches des centres urbains où on assiste à une course à l'accaparement des terres y compris dans les périmètres protégés et cela au travers des mécanismes opaques et illégaux bénéficiant d'une complicité de certaines autorités.

La conjonction d'une très forte densité de la population, d'un fort taux de croissance démographique, d'un manque de terres et d'un niveau élevé de pauvreté entraîne une très forte pression sur les ressources naturelles dans plusieurs aires protégées de la RDC. Les besoins de la conservation défendus par l'ICCN sont loin d'être appropriés par les populations riveraines, qui face à leur propre survie, n'ont d'autre choix que de se rabattre sur les ressources naturelles des aires protégées par des activités illégales, en totale contravention avec les lois qui les protègent en RDC. Dans certains cas, ce sont les Députés qui se présentent en syndicats des envahisseurs des sites protégés et neutralisent les efforts de la direction générale de l'ICCN en faveur de la conservation.

Le cas Virunga illustre clairement que les impératifs de conservation ne sont pas pris en compte dans les autres politiques sectorielles

(notamment politiques forestières, minières et des hydrocarbures). Des exploitants forestiers et/ou miniers s'installent souvent dans certaines aires protégées et en exploitent les ressources sans tenir compte des incidences futures de leurs activités sur la biodiversité, l'environnement et les communautés riveraines. Le parc national des Virunga enregistre également plusieurs cas de conflits fonciers avec les différents envahissements qui occupent le dixième de sa superficie.

La vulnérabilité du parc national des Virunga provient des menaces directes et indirectes. Parmi les menaces directes nous avons répertorié : la carbonisation, la pratique de l'agriculture (itinérante sur brûlis), l'exploitation de bois d'œuvre, les feux de brousse, la pêche illicite dans le lac Edouard et le braconnage. Par contre les menaces indirectes sont liées à : la croissance démographique, la pauvreté, la politique de gestion des terres au niveau local, les milices, les conflits armés; les mouvements des populations, les intoxications de ces dernières par les politiciens en mal de positionnement pour les besoins électoraux. Pour beaucoup de personnalités consultées durant cette étude, l'inefficacité des efforts de protection des aires protégées en RDC, serait liée aux diverses responsabilités de chacun des acteurs de la conservation à savoir : l'Etat, les communautés riveraines, les organisations non gouvernementales, et autres partenaires intervenant dans le secteur.

Le défi pour la RDC serait de repenser les valeurs pour lesquelles les aires protégées sont classées et d'élargir le spectre de ces valeurs qui aujourd'hui ne le sont pas et de revoir les objectifs et les catégories de gestion ainsi que la gouvernance interne de ces sites. Focaliser uniquement l'attention sur la grande faune devient contre productif. Une analyse des bénéfices et valeurs générées par les ressources naturelles, en ce qui concerne les services écosystémiques à l'instar de l'Alliance Virunga avec les quatre piliers

(énergie, pêche, agriculture et tourisme) , devrait éclairer davantage les communautés riveraines et les décideurs sur les meilleures stratégies de leur conservation, dans un contexte mondial qui prend de plus en plus conscience des effets pervers des changements climatiques et de l'urgence de trouver des solutions afin d'éviter l'emballement du climat. La conservation des ressources naturelles et les besoins économiques des populations riveraines devraient concourir un objectif unique, le développement durable.

Dans ces sites protégés, les menaces sur les ressources naturelles trouvent leurs origines à des niveaux variables mais souvent en réponse à une demande de marché local, national et international. L'attribution d'un bloc pétrolier à une multinationale, au sein d'un site du patrimoine mondial de l'Unesco, en violation des lois congolaises et des engagements souscrits au niveau international, menace à long termes le parc national des Virunga mais aussi l'ensemble des aires protégées de la RDC convoitées à cause des ressources naturelles importantes qu'elles regorgent. Les débats et dialogues des sourds entre les partisans du pétrole au Virunga et les farouches opposants à ce projet illustrent la vulnérabilité et les différentes menaces qui s'articulent sur les aires protégées du pays et leurs valeurs.

Pour bon nombre d'observateurs, si le verrou Virunga saute, toute la politique de la conservation de la nature ainsi que les acquis chèrement conquis, au prix du sang des gardes et conservateurs des parcs, seront à redéfinir. Ce cas de jurisprudence pourra affecter malheureusement d'autres sites du patrimoine mondial de l'UNESCO confrontés aux mêmes défis et pressions pour des usages à court et moyen termes qui affecteraient dangereusement les valeurs pour lesquelles ces sites avaient été classés.

Les tergiversations du Gouvernement congolais et ses revirements se justifient par la nécessité de connaître le potentiel pétrolier du parc

national des Virunga et ignorent les autres potentiels du parc qui peuvent être valorisés durablement pour les générations actuelles et futures. L'option envisagée en cas de découverte d'un gisement important serait de revoir les limites actuelles du parc et de déclasser de ce dernier le lac Edouard qui a fait l'objet des tests sismiques par l'entreprise Soco, malgré l'opposition des communautés locales et de nombreuses organisations de la société civile nationale et internationale. Plusieurs partenaires de la RDC et l'Unesco ont à plusieurs reprises interpellé le Gouvernement congolais sur les risques que présente ce projet dans un site aussi exceptionnel comme le Virunga.

L'absence de consultation des communautés locales et des autorités provinciales et le manque de transparence par rapport au contrat de partage de production du bloc V a été décrite par plusieurs acteurs de la société civile qui craignent la non-prise en compte des questions environnementales et sociales. D'expérience, la "malédiction des ressources" est quasiment inévitable sans débat public et contribue à la dégradation de l'environnement, aux abus des droits humains, aux conflits, au déplacement des populations, à la corruption et à la mauvaise gestion, tout en réduisant la capacité du gouvernement à négocier un accord favorable à la nation.

Dans son rapport sur les impacts de l'exploitation du pétrole au Bas-Congo, le sénateur Flore Musendu souligne l'opacité de l'utilisation des fonds liés au pétrole, le vide juridique entourant les sociétés pétrolières, le manque de transparence ainsi que l'incapacité des autorités locales à tenir la compagnie redevable de ses obligations. Le Parlement congolais devra veiller également à la participation effective des populations locales et des agents de développement dans la formulation et l'exécution des plans de gestion des aires protégées et considérer les alternatives d'utilisation durable de la biodiversité et de partage de bénéfices découlant de cette utilisation.

Une crainte majeure du projet d'exploration/ exploitation du pétrole au PNVi a naturellement trait aux risques posés par l'exploitation pétrolière car de nombreux exemples de par le monde (Maracaibo, Golfe du Mexique, Alaska, Delta du Niger, Amérique latine etc.) en ont illustré les conséquences sociales et environnementales très néfastes. Dans le cas d'un parc national réputé contenir la plus haute diversité biologique du continent et fournissant des moyens de survie à des milliers de ménages, les impacts sur la qualité des eaux et de l'air, sur la faune aquatique et terrestre, et l'afflux incontrôlable de populations et de groupes armés représentent un risque énorme. Ce projet d'exploration/exploitation menace la valeur sociale et économique du parc national des Virunga et pourrait également faire perdre à ce dernier son statut de site du patrimoine mondial, ce qui dégraderait, à son tour, la valeur du parc et diminuerait ses atouts pour le tourisme.

Plusieurs rapports prédisent des menaces irréversibles sur l'agriculture, l'élevage et la pêche sur le lac Edouard qui constituent dans la région, la base de l'économie productive et les principaux moyens de subsistance des populations majoritairement pauvres et vulnérables à cause de l'insécurité et de conflits permanents depuis plus de deux décennies. La pollution due aux activités pétrolières mettrait en péril la biodiversité du parc et compromettrait l'intégrité de sa valeur universelle exceptionnelle. Cette pollution peut provoquer la contamination du lac qui sert de ressource primaire pour l'alimentation de plusieurs personnes autour et à l'intérieur des Virunga, notamment les pêcheurs, ceux qui vendent les poissons, ceux qui en mangent, donc des millions de personnes verront ainsi leur vulnérabilité et pauvreté s'aggraver par la destruction du lac Edouard. Des faits historiques dans les pays producteurs de pétrole prouvent également que l'exploitation pétrolière ne réduit pas la pauvreté ni les inégalités, mais engendre des conséquences négatives

sur le plan social et économique et, dans la majorité des cas, alimente les conflits

Les organisations nationales et internationales de surveillance des droits de l'homme sont de plus en plus conscientes qu'un environnement de qualité médiocre contribue à l'exacerbation des violations des droits humains. Ces violations concernent le droit à un niveau de vie suffisant, le droit de générer un moyen de subsistance, le droit à une nourriture suffisante, le droit à l'eau, le droit à un logement décent, le droit à la santé et le droit à la vie.

Le gouvernement devrait tirer les leçons du secteur minier de la RDC qui a longtemps suscité les espoirs pour le développement local des communautés riveraines qui se retrouvent aujourd'hui avec un passif environnemental et social sans pareil dans la sous-région. Pour la société civile du Nord-Kivu, ne pas exploiter le pétrole dans le parc national des Virunga ne signifie pas pour autant renoncer au développement de la région. C'est bien au contraire faire le choix de nous orienter vers un autre modèle de développement, une économie verte basée sur une gestion durable des ressources naturelles et la valorisation des opportunités économiques offertes par le parc pour les bénéficiaires des générations présentes et futures.

Les dividendes attendus des aires protégées sont tributaires d'une pacification totale de tous les sites, avec l'évacuation et la conversion des groupes et milices armés dans les activités génératrices des revenus. Des mesures correctives devront rapidement être prises pour sortir les différents sites de la liste des sites en péril du patrimoine mondial de l'UNESCO en particulier la lutte contre le braconnage commercial, l'arrêt de l'exploitation illicite des ressources naturelles et le renforcement des efforts d'évacuation pacifique des occupants illégaux des sites.

De l'avis de plusieurs analystes, le déclin des aires protégées est prévisible dans un proche avenir si ces défis et différentes menaces identifiés dans cette étude persistent. Parmi les recommandations pertinentes pour l'avenir de la conservation en RDC, nous avons retenu :

- Le renforcement des capacités gestion du parc et l'appui des autres services étatiques à l'ICCN pour l'application de la loi dans la protection des ressources du parc ;
- Les poursuites judiciaires contre les braconniers et autres agents de l'Etat qui accordent des permis d'exploitation des ressources naturelles à l'intérieur du parc et/ou blanchissent par leurs taxes illégales, les produits forestiers exploités au sein du parc ;
- Le renforcement de l'éducation environnementale et des comités de dialogue avec les communautés riveraines avec l'implication des autorités coutumières et administratives ;
- L'implication effective des communautés dans le choix des projets d'intérêts collectifs etc.
- L'instauration d'une taxe verte sur le transport aérien pour alimenter un fonds national en faveur de la conservation de la nature.

De nombreuses recommandations ont été proposées dans cette étude. Elles s'adressent essentiellement à l'ICCN et portent sur la mise en place d'une meilleure planification et coordination des actions pour la valorisation des services écosystémiques de l'ensemble des aires protégées , avec l'appui des partenaires et entre l'implication effective de toutes les parties prenantes (communautés locales, société civile et secteur privé). Evidemment, ces actions appellent à plus de moyens : financiers, techniques, mais surtout humains, en particulier par le recours aux compétences déjà

présentes, mais aussi par un programme ambitieux de formation du personnel.

Ces actions incluent aussi une connaissance améliorée des ressources naturelles à travers la recherche scientifique et la valorisation du savoir traditionnel. Les différentes recommandations de l'étude soulignent le besoin de développer de nouveaux comportements (y compris au plus haut niveau de l'Etat) et l'amélioration des modes de gestion des aires protégées avec les partenaires (publics, privés et communautés). La gestion du parc devra également atteindre un seuil optimum en matière d'application des critères de performance, et notamment remplir ses objectifs de conservation et bénéficier d'une gouvernance efficace, équitable et transparente.

Ces bonnes pratiques devront attirer plus de reconnaissance internationale, de soutien politique et de tourisme de qualité et relever les normes de gestion des aires protégées du pays. Ce qui ne pourra qu'aboutir à améliorer la conservation de la nature en RDC rentabiliser les aires protégées afin qu'elles génèrent des avantages sociaux et économiques pour les populations riveraines et la communauté nationale. Un réseau géré équitablement assurera une contribution positive et tangible des aires protégées à la lutte contre la pauvreté et au développement durable de la RDC.

Les aires protégées congolaises sont avant tout un patrimoine national avant d'être mondial. Les communautés riveraines et nationales sont les premières bénéficiaires des leurs ressources. Il revient à toutes les parties prenantes de protéger ces ressources capitales et de faire sortir les aires protégées de leur vulnérabilité constatée, pour l'intérêt des congolais de générations présentes et futures mais aussi de toute l'humanité en termes de séquestration de carbone.

9. Notes bibliographiques

1. Doumenge C., 1990. La conservation des écosystèmes forestiers du Zaïre. UICN, Gland, Suisse & Cambridge, R.-U.: X + 242 p.
2. MECNT, 1997. Rapport intermédiaire sur la mise en œuvre de la convention relative à la biodiversité en RDC .74p.
3. Point de presse 15 mars 2015 ;
<http://radiookapi.net/environnement/2015/03/15/parc-des-virunga-kinshasa-veut-trouver-terrain-dentente-pour-lexploitation-petroliere/>
4. Communiqué de presse WWF, 18 mars 2015, Le WWF appelle au respect des limites actuelles du parc national des Virunga ;
<http://latempete.info/le-wwf-appelle-au-respect-des-limites-actuelles-du-parc-national-des-virunga>
5. Communiqué de presse de la société civile du Nord-Kivu ; Goma, 02 avril 2015
6. Accord signé entre SOCO et WWF ,12 juin 2014,
<http://netinfo.tv/A-la-une/RDC-Soco-va-mettre-fin-exploitation-petroliere-dans-parc-Virunga-00992.html>
7. Global Withness, Septembre 2014,How secret payments and a climate of violence helped Soco International open Africa’s oldest national park to oil; drillers in the mist; 32 pages
8. Conférence mondiale sur la biodiversité de Nagoya (COP 10), Octobre 2010. Plan stratégique de dix ans, dit « *Objectif d'Aichi* » de la CDB
http://fr.wikipedia.org/wiki/Conf%C3%A9rence_mondiale_sur_la_biodiversit%C3%A9_de_Nagoya
9. UICN, 2010. Parcs et réserves de la République Démocratique du Congo : évaluation de l’efficacité de la gestion des aires protégées AFD. 149 pages

10. Tsominka Ilunga. R, 2010. Aperçu de la déforestation de la réserve de biosphère de Luki et projet de remédiation, Université de Kinshasa - , 43 pages
11. Languy, M. et de Merode, E. 2009. *Virunga. Survie du premier parc d'Afrique*, Lannoo Publishing. Tielt, Belgique.
12. PNVi, 2015. Rapport annuel narratif, 75 pages.
13. Wanyama et al, 2014. Aerial surveys of the Greater Virunga Landscape .Technical Report. 25 pages.
14. Mugangu M., *Crise foncière à l'Est de la RDC*. Consulté in L'Harmattan *L'AFRIQUE DES GRANDS LACS*, Annuaire 2007-2008, pp385-414.disponible sur www.google.com
15. PNVi, 2014. Dépliant de présentation de l'Alliance Virunga et ses quatre piliers
16. Hany SHALABY, et al, 2012, Evaluation Environnementale Stratégique de l'exploration/exploitation pétrolière dans le nord du Rift Albertin Nord-Kivu et Orientale : Rapport de Cadrage
17. Rapport WWF-Dalberg 2013; valeur économique du parc national des virunga, 68 pages
18. Focus group, organisé à Vitshumbi avec les membres de l'association des pêcheurs du Lac Edouard
19. Plainte de WWF contre Soco auprès de l'OCDE .
http://www.wwf.be/fr/que-faisons-nous/actualites/faire-pression/locde-accepte-la-plainte-du-wwf-contre-soco/53_1142
20. Loi relative aux marchés publics, avril, 2010.
21. Accord WWF et Soco.
<http://radiookapi.net/actualite/2014/06/11/petrole-des-virunga-soco-capitule, accord entre Soco et WWF ;>
22. Rapport de la commission sénatoriale au Bas-Congo
23. Pole Institute. Avril 2013. *The Desire to Maintain and Need to Survive: the Case of the LandArea of Rutshuru Hunting and Virunga National Park*.

24. ICG, 2012. L'or noir au Congo : risque d'instabilité ou opportunité de développement ?
25. Plan d'atténuation et de réhabilitation de SOCO
26. Tribal Energy and Environmental Information Clearinghouse (TEEIC). *Oil and Gas Exploration Impacts*,
<http://teeic.anl.gov/er/oilgas/impact/explore/index.cfm>.
27. Présentation de UWA au cours d'un atelier GVTC à Musance ,
28. CDC, Air Pollution and Respiratory Health.
<http://www.cdc.gov/nceh/airpollution>.
- 29 RRN présentation ADEV
30. PNUD. 2011. *Rapport national sur le développement humain dans le delta du Niger ; du PNUE sur les impacts de l'exploitation pétrolière en pays Ogoni révèle l'étendue de la*
31. *L'étude du PNUE sur les impacts de l'exploitation pétrolière en pays Ogoni révèle l'étendue de la contamination environnementale et les risques pour la santé humaine*,
<http://www.unep.org/newscentre/default.aspx?DocumentID=2649&ArticleID=8827&l=fr>.
32. Commission africaine droits de l'homme et des peuples avait statué que « le niveau inacceptable de pollution et de dégradation de l'environnement faisait de la vie du peuple Ogoni un cauchemar
33. Documentaire CNCD 2011 ; Demande à la Poussière;
<http://www.cncd.be/La-malediction-des-ressources>
34. Shaxson, N. 2007. Oil, corruption and the resource curse.
International Affairs 83: 1123-1140
35. The Guardian. 2012. *Trade in smuggled fuel from Nigeria oils economies of West Africa*,
<http://www.guardian.co.uk/world/2012/oct/02/smuggle-fuel-west-africa>. Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté avait progressé, passant de 36 % à 70 %, et les inégalités se sont creusées

37. Amnesty International. 2009. *Pétrole, pollution et pauvreté dans le delta du Niger*, <http://www.amnesty.ch/fr/themes/economie-et-droits-humains/shell-nigeria/nettoyez-delta-duniger/petrole-pollution-et-pauvrete-dans-le-delta-du-niger>.
38. Constitution de la RDC
39. Premi-Congo et SARW